

J. L. LANGUESSE

PRÉCIS STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA MEUSE  
INFÉRIEURE (RIVE GAUCHE)

UITGEGEVEN DOOR J. C. G. M. JANSEN

*Inleiding*

De Franse prefecten, die tussen 1795 en 1815 Limburg bestuurden, hadden een bijzondere belangstelling voor statistische gegevens. Over allerlei onderwerpen werden cijfers verzameld. Met behulp daarvan hoopten de bestuurders de problemen te kunnen oplossen. Hoewel het actuele politieke nut van het verzamelde materiaal vaak twijfelachtig was, zijn door de telwoede van de Fransen buitengewoon veel gegevens bewaard gebleven, die voor historici van groot nut zijn. Voortdurend maken zij er ook gebruik van.

De term statistiek zelf had echter omstreeks 1800 nog een andere betekenis. Zij werd ook gebezigd voor staatkundige beschrijvingen ten dienste van regering en onderwijs. Duitse Kameralisten uit de 17e en 18e eeuw hebben het vervaardigen van beschrijvingen van de administratieve, de sociale en de economische toestand van gewesten krachtig gestimuleerd. De Göttingse hoogleraar Achenwall (1719-1772) heeft een combinatie van deze vorm van sociaal-geografische beschrijving en het verzamelen van cijfermateriaal geïntroduceerd. Hij noemde het Tabellen-Statistik.<sup>1</sup>

Sedert 1795 heeft het Franse bestuur in de Zuidelijke Nederlanden ook voor deze laatste vorm van statistieke beschrijving aandacht gehad. Omstreeks 1802 werden beschrijvingen van vrijwel alle Franse departementen gepubliceerd. Het departement van de Nedermaas was vertegenwoordigd door middel van een publicatie van François Cavenne (1777-1856), een briljant waterstaatkundig ingenieur,<sup>2</sup> die enige tijd als commissaris van het Directoire Executif (13 juni 1799-17 april 1800) aan het hoofd van de departementale administratie had gestaan. Zijn boek, getiteld 'Statistique du département de la Meuse Inferieure', verschenen te Maastricht in 1802, was slechts een beknopte beschrijving van het departement, dat veel minder inlichtingen bevatte dan de gelijktijdig verschenen statistieke beschrijvingen van de omliggende departementen.

Ook in Parijs werd geconcludeerd dat de beschrijvingen van de verschillende

<sup>1</sup> C. A. Verrijn Stuart, *Inleiding tot de beoefening der statistiek*, dl. I, Haarlem 1910, p. 75-77.

<sup>2</sup> L. Roppe, François Alexandre Cavenne, in *Nationaal Biografisch Woordenboek*, 2, Brussel 1966, p. 114-115.

departementen erg onevenwichtig waren samengesteld. In 1805 werd daarom besloten alle deelstatistieken, die tot dan waren verzameld, in gemoderniseerde en uitgebreide vorm te laten samenvatten in een 'statistique générale'. Ten behoeve van dit project werden vragenlijsten rondgestuurd, die zo veelomvattend waren dat de prefecten deskundigen moesten inschakelen om alle gevraagde inlichtingen te kunnen verstrekken. Sommige informanten reagerden echter niet al te vlot. Dientengevolge stagneerde de uitvoering van de werkzaamheden aan deze statistiek. In onze streken kwam slechts het gedeelte betreffende het arrondissement Roermond gereed.<sup>3</sup> In andere departementen, gelegen in het huidige België, vlotte de aangelegenheid beter. Hier en daar werd zelfs een departementale statistiek gepubliceerd.<sup>4</sup>

Direct na het verdwijnen van het Napoleontische bestuur werden de pogingen voortgezet om tot een beschrijving van het departement te geraken. De gouvernementscommissaris van het gouvernement-generaal van België voor het departement van de Nedermaas, J. A. C. van Panhuys,<sup>5</sup> gaf zes weken na zijn ambtsaanvaarding aan het hoofd van het departementale Bureau des Ponts et Chaussées opdracht een nieuwe beschrijving van het departement te maken. Deze taak leverde evenwel problemen op. De conferentie van Parijs van 31 mei 1814 had bepaald dat het gedeelte van het departement van de Nedermaas ten oosten van de Maas - men sprak van ter rechterzijde van de Maas - zou worden bestuurd door Pruisen, als onderdeel van het gouvernement-generaal van de Neder- en Middenrijn.<sup>6</sup> De bevoegdheden van Van Panhuys hadden derhalve slechts betrekking op het gedeelte links van de Maas, zodat de medewerker van de afdeling Waterstaat, aan wie was opgedragen de nieuwe statistiek te maken, J. L. Languesse<sup>7</sup> senior, zich slechts kon bezig houden

<sup>3</sup> Statistique de l'arrondissement de Ruremonde (1808), uitg. door J. C. G. M. Jansen, in *S.S.E.G.L.*, XV, 1970, p. 75-141.

<sup>4</sup> Cfr. D. de Weerd, *Bibliographie rétrospectives des publications officielles de la Belgique 1794-1914* (Cahiers du Centre interuniversitaire d'histoire contemporaine 30), Louvain-Paris 1963, p. 16-35.

<sup>5</sup> Jean Antoine Chrétien van Panhuys (1768-1835) was vóór 1795 griffier bij het Brabants Hooggerecht te Maastricht. In januari 1795 werd hij administrateur van het arrondissement Maastricht als opvolger van D. Nivar, een functie waaruit hij na korte tijd wegens een bezoldigingskwestie ontslag vroeg. Van mei 1801 tot 1814 was hij samen met J. F. Hennequin en zekere Moreaux 'consillier de prefecture', een functie vergelijkbaar met die van lid van Gedeputeerde Staten. In 1814-15 leidde hij het departement tot de benoeming van Ch. de Brouckère als gouverneur.

<sup>6</sup> E. M. Nuyens, *De staatkundige geschiedenis der Provincie Limburg vanaf haar ontstaan tot aan haar uiteenvallen in 1839*, Maastricht 1956, p. 58-60.

<sup>7</sup> Jean Lambert La(n)guesse, sedert maart 1797 in dienst van het Franse bestuur als conducteur van bruggen en wegen. Na het vertrek van de Fransen werd hij hoofd van de departementale dienst van bruggen en wegen.

met dat deel van het vroegere Franse departement.

Languesse kon geen nieuw onderzoek instellen. De politieke situatie was te weinig stabiel om antwoorden op vragenlijsten te mogen verwachten. Hij beperkte zich tot archiefonderzoek. Hij herinnerde zich dat zijn vroegere chef Cavenne een statistiek had gepubliceerd en besloot deze te actualiseren. Voor een deel heeft hij het boekje van Cavenne eenvoudig overgeschreven, hier en daar een verandering aanbrengend. Een aantal paragrafen is echter volstrekt nieuw. Andere zijn heel ingrijpend veranderd, zoals een vergelijking van de beide teksten leert.

Iets minder dan de helft van de tekst van Languesse is nieuw. Hij heeft zelf antwoorden geformuleerd op de vragen betreffende de uitgestrektheid van het departement, de omvang van de bevolking, de veeteelt - met uitzondering van de inleidende beschouwing -, het bodemgebruik, de oogstopbrengst, het onderwijs, de betrekkingen met aangrenzende gebieden, het gevangeniswezen en de wegen.

Tabel I. *Vergelijking van de teksten van Languesse en Cavenne.*

Languesse	Avant Propos	=	C (avenne), Préface, p. 1-3
	Proposition 1e		
	Proposition 2e	=	C, Description, p. 5
	Proposition 3e, 4e, 5e, idem suite	=	C, Division Politique, p. 8-17
	Proposition 6e(ged.)	=	C, Zoologie, p. 42
	Proposition 7e	=	C, Agriculture, ged. p. 23-25
	Proposition 8e, 9e		
	Proposition 10e	=	C, Agriculture, rest p. 22-41
	Proposition 11e	=	C, Rivières, ged. p. 62-63
	Proposition 12e	=	C, Commerce et Manufactures, p. 44-56
	Proposition 13e		
	Proposition 14e	=	C, Moeurs, p. 92-95
	Proposition 15e	=	C, Medicine, p. 88-89
	Proposition 16e		
	Articles additionels		
	Minéralogie	=	C, Mineralogie, p. 69-76 en p. 80-81
	Prisons		
	Hospices	=	C, Hospices, p. 83-88, ged.
	Renseignements sur les chemins		

Doordat de auteur een aantal hoofdstukken zelf heeft geconcipeerd, zijn uiteraard aanzienlijke gedeelten uit het boekje van Cavenne niet overgenomen. Het weglaten van bepaalde passages is overigens niet alleen veroorzaakt doordat oude teksten vervangen werden door nieuwe. Sommige hoofdstukken zijn niet opgenomen, omdat over de onderwerpen die er in behandeld werden door Van Panhuys geen vragen waren gesteld. Ook zijn er passages weggelaten omdat zij betrekking hadden op gedeelten van het departement van de Nedermaas die in 1814-1815 door Pruisen werden bestuurd. Enkele keren heeft Languesse gedeelten van Cavenne weggelaten, omdat hij de tekst niet relevant vond of niet betrouwbaar achtte. Dit laatste is voorgekomen bij enige uitweidingen van Cavenne over de geschiedenis van Limburg in de Romeinse tijd en over protohistorie. Tenslotte heeft Languesse er in een aantal gevallen de voorkeur aan gegeven beschrijvingen te vervangen door statistische gegevens. Door al deze oorzaken zijn de navolgende gedeelten weggelaten: uit het voorwoord verviel de verantwoording (4). Het hoofdstuk bevolking (6-7) is vervangen door een veel uitvoeriger passage, waarin een uitgebreid overzicht van de bevolking en het woningbestand per gemeente voorkomt. Uit het topografische hoofdstuk zijn de beschrijvingen van de steden Venlo en Roermond (16-17) weggelaten, omdat zij niet behoorden tot het bestuursgebied van Van Panhuys. Het hoofdstuk over 'topografie militaire' (17-21) is geheel verval- len, omdat over dit onderwerp door de departementale administratie gelijktijdig een afzonderlijk onderzoek werd ingesteld.<sup>8</sup> Uit het landbouwhoofdstuk zijn enkele passages verdwenen met voorstellen tot verbetering van de bosbouw (38-39). Het hoofdstuk over de veeteelt (42-43) is grotendeels vervan- gen door een statistiek. Uit het hoofdstuk over de nijverheid zijn de passages weggelaten die betrekking hadden op het verbod tot het stoken van jenever als middel om de voedselvoorziening te verbeteren (46-47). Uit hetzelfde hoofdstuk verviel de beschrijving van de wolnijverheid en de spelden- en naalden- makerijen (50-53), omdat de bedrijven die zich hiermee bezig hielden alle- maal aan de overzijde van de Maas lagen. Het hoofdstuk grote wegen (57-62) werd vervangen door een bijlage, die later aan de statistiek is toegevoegd. Het hoofdstuk over de rivieren bevat de passages over de kleine waterlopen niet (63-68), hoewel er een bij was, de Jeker, die wel tot het toenmalige departe- ment moest worden gerekend. Vanzelfsprekend is in het hoofdstuk mineralo- gie de paragraaf weggelaten over de mijnbouw (77-80), destijds geheel in Kerkrade geconcentreerd. De paragraaf over het gevangeniswezen (81-82) is helemaal vervangen door een nieuwe, omdat er tussen 1802 en 1814 twee

<sup>8</sup> E. M. Nuyens, Inventaris der archieven van het Provinciaal Bestuur van Limburg, 1814-1913, ms., no. 115, 'statistique militaire'.

nieuwe gevangenissen waren gebouwd, waarna de oude penitentiaire inrichtingen waren gesloten. Tenslotte is het hoofdstuk over de openbare financiën (96-102) weggelaten, omdat daaromtrent geen vragen waren gesteld.

De belangrijkste hoofdstukken, die Languesse handhaafde, hadden betrekking op de bestuurlijke indeling, de mineralogie, de landbouw en handel en nijverheid. Het hoofdstuk over de bestuurlijke indeling heeft enige correcties ondergaan omdat sedert 1802 een deel van het departement onder ander bestuur was gekomen en omdat de indeling in kantons was gewijzigd. De vele topografische opmerkingen, die Cavenne in dit hoofdstuk had ondergebracht, werden echter ongewijzigd overgenomen. De beschrijving van de landbouw heeft weinig wijzigingen ondergaan. Cavenne had beschreven hoe de boeren in Limburg werkten; daarin was in twaalf jaar natuurlijk niet veel veranderd. De beschrijving van de aanwezige grondsoorten kon niet worden verbeterd, omdat er geen bodemkundig onderzoek had plaats gevonden. De bemesting gebeurde nog als vanouds, in het teeltplan was evenmin veel veranderd, voor en na werden dezelfde gewassen geteeld. Ook in het vruchtwisselingsstelsel was waarschijnlijk in zo korte tijd nauwelijks iets veranderd, evenmin als in de werkwijze van de boeren en in het gebruik van weiden en bossen. Bovendien konden met de methoden, die Cavenne gebruikt had om de landbouw te analyseren, eventuele wijzigingen niet eens worden ontdekt. Ook in het hoofdstuk mineralogie hoefden nauwelijks wijzigingen te worden aangebracht. De mergelwinning had tijdens het Napoleontisch bestuur weinig ontwikkelingen doorgemaakt, iets wat ook voor de productie van mineraalwater in Tongeren en voor de turfwinning in de Kempen en de Peel heeft gegolden. Languesse heeft wel veel wijzigingen aangebracht in het hoofdstuk over nijverheid en handel. Bijna alle takken van nijverheid hadden onder invloed van het Franse bewind ontwikkelingen doorgemaakt, zij het zelden in positieve zin.

Nu duidelijk is, dat de belangrijkste bron, die Languesse heeft gebruikt, slechts iets meer dan de helft van de tekst heeft beïnvloed, dient verder te worden gezocht naar andere bronnen. Dit onderzoek levert moeilijkheden op. In het Provinciaal Archief van Limburg zijn geen dossiers aangetroffen betreffende de dienst van wegen en bruggen. Dat betekent dat we niet kunnen beschikken over de retroacta van de 'Précis Statistique'. Dientengevolge is het buitengewoon moeilijk de diverse tabellen, die Languesse heeft opgenomen, terug te vinden. Zeker is slechts dat hij cijfers gebruikte die in de Franse tijd werden verzameld. Voor zover de cijfers op het hele departement betrekking hadden is vergelijking onmogelijk, omdat de grenzen van het departement inmiddels waren gewijzigd, zodat de oorspronkelijke cijfers per definitie afwijken van wat Languesse heeft ingevuld. Ook de opgaven per arrondissement zijn moeilijk te identificeren, omdat alleen het arrondissement Hasselt in omvang

hetzelfde is gebleven. Dit impliceert dat er in vele tabellen maar één vergelijkbaar cijfer voorkomt.

Om deze redenen konden de cijfers over landbouw en veeteelt niet worden gecontroleerd. Alleen de bevolkingscijfers werden teruggevonden. Zij bleken grosso modo identiek te zijn aan de uitkomsten van de Recensement Général de la population au premier janvier 1806! De basisgegevens van deze telling zijn bewaard.<sup>9</sup> Aan de hand daarvan is een controle doorgevoerd. Dit bleek slechts mogelijk voor 214 van de 222 gemeenten, omdat de lijsten van de gemeenten Aalst, Diets-Heur, Gotem, Mal, Lommel - met uitzondering van Luiksgestel -, Huizen, Vechmaal en Zichen-Zussen-Bolder niet meer voorhanden zijn. Het blijkt dat Languesse de telling van 1806 kritisch heeft gebruikt. Voor 179 gemeenten nam hij het totaalcijfer van de telling van 1806 inclusief de militairen over. In dertien gevallen heeft hij fouten in de optelling van de basisgegevens gecorrigeerd. Met name de gemeentebesturen van Borgloon, Eigenbilsen, Hunsel, Neeroeteren, Nederweert, Opoeteren, Roclengesur-Geer, Runkelen, Uikhoven, Voort, Weert, Wimmertingen en Zelem hadden fouten gemaakt bij het totaliseren van de zeven cijfers, die zij in 1806 hadden moeten opgeven. Bij 22 gemeenten wijken de cijfers van Languesse af van die van de gemeentelijke opgave uit 1806. Vijf keer is het verschil aanzienlijk, wij weten echter niet waarom. Languesse is een heel nauwgezet auteur, zodat slechts in een enkel geval aan een verschrijving kan worden gedacht. Veel waarschijnlijker is dat Languesse de bevolkingscijfers uit 1806 niet heeft overgenomen van de originele opgaven van de gemeentebesturen, die thans in portefeuille 1067 van het departementaal archief bewaard worden, maar van een ander document, dat ons thans niet meer ter beschikking staat. Voor die veronderstelling bestaat te meer aanleiding, omdat de gemeentelijke opgaven slechts het aantal inwoners van de gehele gemeente vermelden, opgesplitst naar jongens, meisjes, gehuwde mannen, gehuwde vrouwen, weduwnaars, weduwen en soldaten onder de wapenen. Nergens is een uitsplitsing gemaakt naar kerkdorpen en gehuchten. Toch geeft Languesse een dergelijke uitsplitsing, althans voor de gemeenten boven duizend inwoners. Klaarblijkelijk heeft hij daarvoor ook een document uit 1806 geraadpleegd, want de totaaltelling van de bevolking van de gemeenten, die uit meerdere kerkdorpen en gehuchten bestonden, stemt behalve in Diepenbeek, Genk, Overpelt, Neer en Roggel overeen met de totalen in de gemeentelijke opgaven van de Recensement Général. Ook heeft hij niet op willekeurige wijze wat ingevuld. Een statistiek uit 1818,<sup>10</sup> die voor een aantal gemeenten ook de verde-

<sup>9</sup> R.A.L., Archieven van het Arrondissement Maastricht en van het departement van de Nederlanden, no. 1067.

<sup>10</sup> A.R.A., Archief van het Ministerie van Defensie, Kwartiermeester-Generaal, no. 220.

ling van de bevolking over de kerkdorpen en de gehuchten geeft, toont aan dat de grootteverhoudingen redelijk correct zijn. Wat in 1818 heel kleine gehuchten waren, zijn dat bij Languesse ook, enzovoorts. Ook staat vast dat beide statistieken onafhankelijk van elkaar zijn opgesteld. Vermoedelijk heeft Languesse een totaaloverzicht van de telling van 1806 gebruikt, dat nu verloren is. Het moet een document geweest zijn dat tamelijk moeilijk leesbaar was. Languesse heeft zich immers vaak vergist in de schrijfwijze van gehuchten, die hij niet persoonlijk kende. Dergelijke vergissingen komen door heel het stuk voor.

Tabel II. *Vergelijking van de bevolkingscijfers uit de Recensement Général van 1806 en de opgave van Languesse in 1814.*

Namen der gemeenten	Recensement Général 1806	Languesse	Vershil
Diepenbeek	1797	1997	+ 200
Meldert	533	553	+ 20
Guigoven	295	299	+ 4
Heers	574	595	+ 21
Horpmaal	532	535	+ 3
Mettekoven	161	160	— 1
Werm	159	259	+ 100
Grote Brogel	484	424	— 60
Brustem	770	763	— 7
Gelinden	583	585	+ 2
Muizen	125	120	— 5
Wilderen	92	86	— 6
Genk	1255	1244	— 11
Kleine-Spouwen	305	304	— 1
Leut	519	277	— 256
Opgrimby	97	102	+ 5
Overpelt	1256	1258	+ 2
Kessenich	709	720	+ 11
Neeritter	956	950	— 6
Haelen	586	438	— 148
Neer	1238	1236	— 2
Roggel	1329	1319	— 10

De vraag rijst, waarom de auteur, die toch heel veel tellingen uit de Franse tijd beschikbaar had, uitgerekend die van 1806 heeft gekozen. Het antwoord op die vraag ligt voor de hand. In de archieven van de provincie Limburg bevinden zich uit 1814 en 1815 de antwoorden van 18 gemeenten op een vraag naar de omvang van de bevolking.<sup>11</sup> Waarschijnlijk heeft Languesse geprobeerd nieuwe bevolkingscijfers te verzamelen, maar heeft de enquête onvoldoende antwoorden opgeleverd. De ontvangen antwoorden wezen evenwel uit, dat de cijfers uit 1806, die volledig aanwezig waren, de toestand van 1814/1815 tamelijk dicht benaderden. In hoeverre dit verschijnsel algemeen was, kan worden verduidelijkt door een vergelijking van de cijfers van Languesse met die uit 1817 en 1818, die voorkomen in het archief van de kwartiermeester-generaal.<sup>12</sup>

Tabel III. *Vergelijking van de bevolkingscijfers van Languesse met de cijfers uit 1815, 1817 en 1818.*

	Languesse	1815 gem. opgave	1817 kw.-gen.	1818 kw.-gen.
Kanton Beringen				
Beringen	599	685	917	812
Beverlo	1279		1275	1244
Koersel	1222		1225	1163
Heusden	1124		1021	991
Oostham	999		952	935
Paal	1497		1477	1513
Kwaadmechelen	960	966	966	936
Tessenderlo	2459	2456	2457	2437
Zolder	2227		2034	2023
Kanton Hasselt				
Kuringen	1149		1128	1044
Diepenbeek	1997		2123	2102
Hasselt	6539	6539	6328	6487
St. Lambrechts-Herk	920		822	809
Wimmertingen	159		124	136
Zonhoven	2738		2650	2600

<sup>11</sup> R.A.L., Archief van het Provinciaal Bestuur, no. 222.

<sup>12</sup> A.R.A., Ministerie van Oorlog, Archief van de Kwartiermeester-Generaal, no. 217.

	Languesse	1815	1817	1818
<b>Kanton Herk</b>				
Berbroek	292		254	246
Donk	511		487	474
Halen	1656	1582	1502	1551
Herk-de-Stad	1075		1529	1233
Kermt	384	224	232	245
Linkhout	518		483	478
Lummen	2379		2253	2310
Meldert	553		512	486
Schulen	793		667	789
Spalbeek	266		268	259
Stevoort	636		676	673
Weyer	363		321	327
Zelem	475	370	467	421
<b>Kanton Loon</b>				
Alken	2250		2238	2284
Batsheers	94	97	101	101
Berlingen	220		195	189
Broekom	265	229	230	210
Kortessem	1313		1176	1165
Kuttecoven	139		129	128
Gors-op-Leeuw	312		344	317
Gutshoven	169		160	154
Gotem	247		180	179
Guigoven	299		303	278
Heers	595		654	590
Hendrieken	86		94	83
St. Huibrechts-Hern	260		224	193
Herten	86		77	52
Horpmaal	535		532	524
Jesseren	263		209	230
Kerniel	496		409	402
Borgloon	1200		1314	1286
Marlinne	532		549	549
Membruggen	488		474	468
Mettekoven	160		168	158
Opheers	225		213	221

	Languesse	1815	1817	1818
Klein-Gelmen	137		168	148
Rukkelingen-Loon	213		195	198
Romershoven	211		304	284
Rykel	235		235	174
Schalkhoven	251		265	267
Ulbeek	316		516	499 <sup>1</sup>
Vliermaal	1224		1449	1278
Voort	147		180	179
Wellen	1713		1668	1643
Werm	259		193	185
Wintershoven	184		223	183
Kanton Peer				
Eksel	1197	1205	1059	995
Grote-Brogel	424		504	482
Hechtel	747	834	829	820
Helchtern	651	650	569	521
Houthalen	1300		1191	1252
Kleine-Brogel	325		259	249
Peer	1097		1240	1150
Wijchmaal	352	363	262	268
Kanton St. Truiden				
Aalst	287		308	242
Binderveld	217		291	282
Borlo	286		300	283
Boekhout	141		144	138
Brustem	763		826	792
Buvingen	125		126	115
Corswarem	313		124 <sup>2</sup>	303
Kortijjs	156		163	118
Kozen	453		485	467
Duras	212		247	223
Engelmanshoven	170	142	142	137
Vorsen	185		149	139

<sup>1</sup> Inclusief Engsbergen

<sup>2</sup> Vermoedelijk onjuist

	Languesse	1815	1817	1818
Gelinden	585		614	549
Gingelom	502		461	446
Gorsem	311		287	286
Jeuk	726		684	668
Groot-Gelmen	486		330	327
Halmaal	145		138	133
Kerkom	323		313	300
Mielen-bij-Aalst	403		362	336
Montenaken	810		721	695
Muizen	120		114	92
Niel	418		317	289
Nieuwerkerken	485		454	455
Ordingen	116		113	110
Runkelen	198		187	172
St. Truiden	7398		7397	7321
Velm	968		733	733
Wilderen	86		134	130
Kanton Bilzen				
Beverst	156		162	153
Bilzen	2514		2791	2610
Eigenbilzen	571		619	614
Gellik	385		422	411
Genk	1244		1339	1242
Grote-Spouwen	537		582	563
Hoelbeek	279		276	240
Hoeselt	1782		1844	1736
Kleine-Spouwen	304		320	148
Martenslinde	307		322	319
Munsterbilzen	796		786	750
Veldwezelt	879		892	855
Waltwilder	539		588	564
Zutendaal	767		751	727
Kanton Maestricht				
Bassenge	669		627	607
Kanne	510		496	487
Eben-Emael	891		896	877

	Languesse	1815	1817	1818
Valmeer	716		730	719
Lannaye	599		512	580
Rocleng-sur-Geer	614		643	629
Rosmeer	401		353	353
St. Pieter	586		522	555
Zichen-Zussen-Bolder	324 <sup>1</sup>		869	874
Wonck	1120		1238	1227
Kanton Mechelen				
As	330		326	305
Boorseme	653		699	649
Eisden	312		330	324
Lanaken	1524		1562	1501
Lanklaar	206		125	177
Leut	277		598	642
Meeswijk	426		408	392
Neerglabbeek	102		102	100
Neerharen	271		285	239
Niel	141		165	157
Opglabbeek	353		439	425
Opgrimbie	102		81	70
Rekem	849		865	809
Uikhoven	477		418	420
Stokkem	919		961	1072
Vucht	377		376	310
Kanton Tongeren				
Berg	179		310	293
Bommershoven	277		283	288
Vreeren	569		402	376
Genoelsederen	213		221	190
Henis	220		267	261
Herderen	393		358	332
Herstappe	93		107	87
Diets-Heur	383		215	217
Heks	348		348	342

<sup>1</sup> Wellicht verschrijving voor 824

	Languesse	1815	1817	1818
Lauw	696		754	743
Mal	314		160	197
Millen	633		748	607
Neerrepn	169		180	155
Otrange	255		289	278
Overrepn	339		336	333
Piringen	327		357	346
Riemst	198		190	182
Riksingen	254		254	241
's Herenelderen	466		435	430
Tongeren	3712		3895	3700
Vechmaal	456		515	511
Widoöie	193		183	147
Kanton Achel				
Achel	709		634	616
Kaulille	366	323	322	327
Hamont	1073	949	925	976
St.-Huißbrechts-Lille	521		504	494
Lommel	2350		?	?
Neerpelt	1043		1065	1053
Overpelt	1258		1266	1190
Kanton Bree				
Beek	599		403	478
Bocholt	1343	1309	1190	1192
Bree	1052		1238	1276
Ellikom	177		181	168
Gerdingen	299		346	379
Gruitrode	541		576	566
Meeuwen	825		770	740
Opitter	386		352	342
Reppel	174		140	148
Tongerlo	526		507	529
Wijshagen	148		133	164
Kanton Maaseik				
Dilsen	682		715	646

	Languesse	1815	1817	1818
Elen		514	627	596
Ittervoort		525	596	592
Kessenich		720	714	706
Maaseik		3286	3363	3345
Neeritter		950	961	955
Neeroeteren		970	933	952
Ophoven		848	573 <sup>1</sup>	770
Rotem		629	655	628
Opoeteren		508	448	436
Thorn		1030	1078	1022
Kanton Roermond				
Beegden		553	542	516
Buggenum		483	494	472
Grathem		482	443	423
Haelen		438	560	555
Heel		421	485	641 <sup>2</sup>
Horn		871	639	641
Hunsel		613	583	584
Neer		1236	1263	1249
Nunhem		148	191	184
Pol en Panheel		243	246	<sup>3</sup>
Wessem		941	1038	1006
Kanton Weert				
Baexem		491	483	509
Heythuysen		1188	1156	1144
Meyel		732	706	698
Nederweert		3434	3597	3358
Roggel		1319	1321	1236
Stramproy		1154	997	1151
Weert		5199	5344	5312

<sup>1</sup> Onwaarschijnlijk

<sup>2</sup> Incl. Pol en Panheel

<sup>3</sup> Bij Heel

	Languesse 1815	1817	1818
Voormalige Staatse bezittingen			
Veulen	280	310	294
Grootloon	169	169	122
Hoepertingen	730	760	769
Zepperen	1125	1250	1126
Hees	357	357	319
Mopertingen	352	352	396
Vlijtingen	811	770	836
Vroenhoven	980	1000	988
Maastricht	18619	18410	18707
Mechelen a/d Maas	1014	1171	954
Koninksem	505	505	446
Nerem	235	240	380 <sup>1</sup>
Rutten	857	940	839
Sluizen	276	645 <sup>2</sup>	368

Samenvattend kan worden vastgesteld dat de Précis Statistique du Département de la Meuse Inférieure, rive gauche van J. L. Languesse niet erg veel nieuws bevat, maar toch om een aantal redenen van betekenis is. Het werkstuk biedt een unieke mogelijkheid om de toestand bij het begin van de regering van Napoleon te vergelijken met de situatie aan het einde van het Franse bestuur. In het stuk wordt een aantal gegevens geactualiseerd die voor het eerst door Cavenne omstreeks 1800 waren bijeengebracht. Dit houdt niet in, dat alles wat Languesse vermeldde, betrekking had op de toestand van het einde van het Franse bestuur, wèl dat de gegevens van Cavenne die goeddeels ook ouder waren dan 1802, vervangen werden door cijfers die de toestand tijdens het bewind van Napoleon nauwkeuriger weergaven. Tenslotte biedt het document van Languesse een mogelijkheid om de statistiek van Cavenne, die nog slechts in een gering aantal exemplaren bewaard is en tot nu toe niet kritisch bestudeerd kon worden, beter bruikbaar te maken. Om al deze redenen is het van belang dat het document wordt uitgegeven.

Voor al vanwege het laatst genoemde oogmerk is besloten in de tekstuitgave een nauwkeurige vergelijking te maken tussen de Statistique van Cavenne en die van Languesse. Bij alle passages die op basis van de statistiek van Cavenne zijn samengesteld, is in de marge verwezen naar de betreffende pagina's uit het boek van Cavenne.

<sup>1</sup> Onwaarschijnlijk

<sup>2</sup> Onwaarschijnlijk

De tekstvarianten zijn gecursiveerd. In een kritische noot is verwezen naar de oorspronkelijke tekst. Daarbij is de afkorting C gebruikt om Cavenne aan te duiden. Wanneer een passage uit Cavenne is weggelaten, werd dit aangegeven door de omschrijving 'cesuur van ..... regels'. Tekstvarianten die uitsluitend betrekking hebben op de interpunctie of de schrijfwijze van woorden - Languesse gebruikt een wat moderner spelling van het Frans - zijn terwille van de overzichtelijkheid niet geannoteerd. Tekstgedeelten, die niet bij Cavenne voorkomen, zijn aangeduid middels de aantekening van ..... tot ..... niet bij C(avenne).

De gehuchten die voorkomen in het bevolkingsoverzicht zijn teruggezocht. Daartoe zijn de topografische kaarten van omstreeks 1850 (Top) gebruikt, alsmede de kaarten van Ferraris (F) en Tranchot (T). Door het grote aantal verschrijvingen in de namen van kerkdorpen en gehuchten kon een aantal topografische aanduidingen niet met zekerheid geïdentificeerd worden met behulp van het kaartmateriaal. Om deze problemen op te lossen werd een beroep gedaan op de gemeentebesturen van een aantal gemeenten in Belgisch Limburg en in de omgeving van Weert, alsmede op enkele lokale historici voor de zeer moeilijke kwesties. Voor hun enthousiaste en bijzonder efficiënte medewerking zeg ik gaarne hartelijk dank.

# PRÉCIS STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA MEUSE INFÉRIEURE (RIVE GAUCHE)

Dressé conformément aux propositions donnés par S.E. Monsieur le Commissaire Général de l'intérieure en sa circulaire du 10 septembre 1814.

Redigé par I. L. Laguesse père Conducteur des Ponts et Chaussées de première classe pour être présenté à Monsieur Van Panhuijs, Commissaire du Gouvernement.<sup>a</sup>

## AVANT PROPOS.<sup>b</sup>

- 1 Le Département de la Meuse Inférieure offre à l'observateur des objets d'un grand intérêt.

La nature y a laissé des monuments authentiques des révolutions que le globe a éprouvées: les squelettes de poissons et de cétacés qu'on trouve dans les carrières de pierre calcaire qui occupent les parties les plus élevées du territoire et dont les *espèces ne se trouvent*<sup>c</sup> que dans un autre hémisphère, attestent à la fois que les eaux de l'océan ont couvert tout ce pays et que le climat a changé de température.

Les physiciens, qui ont fait des recherches souterraines, se sont plus occupés des objets précédents, qui conduisent à des *spéculations méditatives*,<sup>d</sup> que des richesses minéralogiques applicables à la pratique des arts. *La minéralogie est encore un champ presque neuf à défricher dans ce Département.*<sup>e</sup>

- 2 Les connaissances de l'économie rurale sont aussi repandues que celles de la minéralogie le sont peu.

Cette partie du tableau est une *de plus intéressante*.<sup>f</sup> Tous les procédés de la culture, des amendements, de la rotation des récoltes, sont dirigés suivant la nature du terrain, d'après les principes les mieux établis par l'expérience, sans préjugés et sans routine. Aussi l'agriculture *suffit elle à presque tous les besoins*<sup>g</sup> des habitants, malgré l'ingratitude du sol dans beaucoup d'endroits.

<sup>a</sup> Tot hier niet bij C.

<sup>b</sup> C: Préface.

<sup>c</sup> C: les espèces vivantes ne se retrouvent.

<sup>d</sup> C: méditations spéculatives.

<sup>e</sup> C: C'est un champ presque encore neuf à défricher. Daarna cesuur van 9 regels.

<sup>f</sup> C: des plus intéressantes.

<sup>g</sup> C: suffi à tous les besoins.

L'éducation des animaux, dont le travail ou le produit contribuent spécialement à rendre l'agriculture florissante, est suivie avec soin. Tout est préparé et mis à profit avec un discernement qui fait honneur au génie des habitants.

3 Les diverses souverainetés entre lesquelles le territoire de ce Département était partagé, *avant leur réunion sous un même gouvernement,*<sup>a</sup> tenaient les habitants dans une sorte d'isolement qui ne leur donnait que peu de relations entre eux. Ils n'avaient pas même de routes de communication pour sortir de cette situation. Aussi l'industrie manufacturière et le commerce *y étaient et y sont encore*<sup>b</sup> languissants. Cependant les succès de quelques branches d'industrie prouvent que le génie des habitants n'est pas moins propre aux arts, qu'aux autres branches de l'économie politique, vers lesquelles ils ont eu les moyens de diriger leurs travaux. Les communications *déjà ouvertes et celles que le gouvernement pourra faire ouvrir,*<sup>c</sup> les mettront à même de profiter de leur position topographique, pour devenir *le centre d'un commerce industriel plus étendu.*<sup>d</sup>

La simplicité, la bonne foi, l'obéissance aux lois, forment, en général, les bases du caractère *des habitants,*<sup>e</sup> les vertus hospitalières et la bienfaisance en sont l'ornement, l'amour du travail et la frugalité y entretiennent une sorte d'aisance qui ne fait point envier les grandes fortunes.<sup>f</sup>

Le<sup>g</sup> précis statistique de la partie du Département de la Meuse Inférieure, située sur la rive gauche de cette rivière, est un extrait de la statistique du même Département, rédigé en 1802 par Monsieur Cavenne ingénieur des ponts et chaussées et comprenant toute l'étendue de son territoire, tout sur la rive droite que sur la rive gauche de la Meuse.

Les seize propositions énoncées dans la circulaire de Son Excellence Monsieur le Commissaire général de l'intérieur, en date du 10 septembre 1814, ont servi de base au travail que j'ai l'honneur de présenter au gouvernement. On a cru devoir y ajouter quelques renseignements qui ont paru mériter quelque attention, ou qui présentent quelque intérêt sous le rapport de l'utilité publique. On n'a pris de l'ouvrage de Mr. Ca-

<sup>a</sup> Deze woorden niet bij C.

<sup>b</sup> C: y sont-ils restés.

<sup>c</sup> C: qu'ils réclament, et que le gouvernement va leur ouvrir.

<sup>d</sup> C: le centre d'un grand commerce industriel et d'entrepot. Daarna cesuur van 13 regels.

<sup>e</sup> Niet bij C.

<sup>f</sup> Cesuur van 30 regels.

<sup>g</sup> Van hier af tot het einde van de paragraaf niet bij C.

venne que la partie qui concerne la rive gauche de la Meuse. On a retranché de cette partie tout ce qui n'est plus d'usage ou qui a subi des changements et on y a ajouté tout ce qu'on a cru nécessaire.

## PRÉCIS<sup>a</sup> STATISTIQUE

De la partie du Département de la Meuse Inférieure située sur la rive gauche de cette rivière.

### PROPOSITION 1<sup>e</sup>

Quel est l'étendue du Département en lieues quarrées?

La plus grande longueur de la partie du Département de la Meuse Inférieure, située sur la rive gauche de cette rivière, est d'environ dixhuit lieues et la plus grande largeur d'environ dix lieues. Sa superficie est d'environ cent cinq lieues quarrées.

### PROPOSITION 2<sup>e</sup>

De quelles Provinces ou parties de Provinces est il composé?

- 5 Le Département de la Meuse Inférieure reçoit son nom de la rivière de Meuse qui prend sa source dans les Vosgues. Elle le coupe dans la direction du sud au nord.

Il est *actuellement*<sup>b</sup> borné à l'est *par la Meuse*,<sup>c</sup> au sud par le *Département*<sup>d</sup> de l'Ourte, à l'ouest par ceux de la Dyle et des Deux Netthes et au nord par le *territoire hollandais*.<sup>e</sup>

La<sup>f</sup> partie de ce Département, située sur la rive gauche de la Meuse, est formé du Comté de Vronhove, de la ville de Maestricht, jadis indivise entre les États Généraux et l'Evêque Prince de Liège, de la Campine Liegeoise, des Comtés de Looz et de Horne et d'une partie de la hesbaye comprise dans le cidevant pays de Liège.

<sup>a</sup> Van hier af tot .... Provinces est il composé? niet bij C.

<sup>b</sup> Niet bij C.

<sup>c</sup> C: par le département de la Roër.

<sup>d</sup> C: celui.

<sup>e</sup> C: de la Republique Batave. Daarna cesuur van 26 regels.

<sup>f</sup> Van hier tot .... Le nombre des feux? niet bij C.

### PROPOSITION 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>

Combien de communes renferme t'il, en indiquant à chaque commune, les hameaux ou annexes qui en dépendent?

Quelle est la population? Le nombre des feux?

La<sup>e</sup> partie du Département de la Meuse Inférieure, située sur la rive gauche de cette rivière, renferme deux cent vingt-une communes. On ne peut en indiquer les hameaux ou annexes, qui en dépendent, que pour celles de ces communes, dont la population éparse dans les hameaux ou annexes, qui en font partie et qui étant réunie à celle du chef lieu, outre-passe le nombre de mille âmes. Ces détails n'ont pas été ordonnés pour les communes dont la population est moindre. Les tableaux, ci-après, indiquent le nom des communes et leurs dépendances connues, ainsi que la population de chacune d'elle et le nombre des feux.

Le dénombrement des feux n'ayant pas été fait généralement jusqu'à ce jour, on en a calculé la quantité approximative sur les masses de la population et en raison de six personnes par feu. La population, elle même, est donnée d'après le tableau des communes, déposé au commissariat du Département.

° Van hier tot het einde van de statistiek van bevolking en haardsteden (p. 63) niet bij C.

*Communes Belges*

Arron- dissements	Cantons	Communes	Annexes	Population par commune			Nombre des feux	
				par- tielle	totale	par canton	par com- mune	par canton
Hasselt idem	Beeringen idem	Beeringen Beverloo			599		100	
			Corspel <sup>a</sup>	466	1279	213		
			Kippen <sup>b</sup>	382 431				
idem	idem	Coursel		615	1222	204		
			Stal	316				
			Wenten <sup>c</sup>	291				
idem	idem	Heusden		134	1124	187		
			Schoet <sup>d</sup>	104				
			Halle <sup>e</sup>	298				
			Gerijd <sup>f</sup>	158				
			Ubberserl <sup>g</sup>	216				
idem idem	idem idem	Oostham Paal		214	999	137		
				533				
			Grenhout <sup>h</sup>	99			1497	250
			Pielaars <sup>i</sup>	284				
			Melroy <sup>m</sup>	253				
			Tervant	328				

<sup>a</sup> Corspel = Top: Gorspel.

<sup>b</sup> Kippen = Top: Heppen. In een telling van 1818 (ARA, Ministerie van Defensie, archief kwartiermeester-generaal 220), als zodanig genoemd.

<sup>c</sup> Wenten = ? Top: Veerten.

<sup>d</sup> Schoet = Top: Schoot.

<sup>e</sup> Halle = Top: Hal.

<sup>f</sup> Gerijd = Top: Geentrijt.

<sup>g</sup> Ubberserl = Top: Ribberseel, thans Ubbersel (informatie gemeente Heusden).

<sup>h</sup> Everseel = thans Eversel (informatie gemeente Heusden).

<sup>i</sup> Grenhout = F: Geenhout.

<sup>j</sup> Pielaars = ? thans Brellaar (informatie gemeente Beringen).

<sup>m</sup> Melroy = ? F: Melbergh, thans Meelberg (informatie gemeente Beringen).

*Communes Belges*

Arron- dissements	Cantons	Communes	Annexes	Population par commune			Nombre des feux	
				par- tielle	totale	par canton	par com- mune	par canton
Hasselt	Beerlingen	Quaad- mechelen			960		160	
idem	idem	Tessenderloo		397	2459	410		
		Huilst	324					
		Schoonhees <sup>a</sup>	315					
		Engsbergs <sup>b</sup>	305					
		School <sup>c</sup>	516					
		Plaetse <sup>d</sup>	602					
idem	idem	Zolder		1075	2227	371		
		Viverselle	286					
		Bolderberg	292					
		Stokroye <sup>e</sup>	574					
					12366		2032	
idem	Hasselt	Curange		830	1149	191		
		Tuyt	210					
		Hekenroode <sup>f</sup>	109					
idem	idem	Diepenbeek		452	1997	333		
		Lutselus	465					
		Crijte <sup>g</sup>	214					
		Bouckent <sup>h</sup>	402					
		Roye	464					

<sup>a</sup> Schoonhees = thans Schoonhees (informatie gemeente Tessenderlo).

<sup>b</sup> Engsbergs = thans Engsbergen (informatie gemeente Tessenderlo).

<sup>c</sup> School = F: Schoot.

<sup>d</sup> Plaetse = Plaats, gedeelte van het centrum van Tessenderlo, dat eertijds bezit van de abdij van Averbode was (mededeling Dr Van Oort te Tessenderlo).

<sup>e</sup> Stockroye = Top: Stockroy.

<sup>f</sup> Hekenroode = Top: Herkenrode.

<sup>g</sup> Crijte = Top: Cruyt.

<sup>h</sup> Bouckent = ? F: Boesstraat.

*Communes Belges*

Arron- dissements	Cantons	Communes	Annexes	Population par commune			Nombre des feux	
				par- tielle	totale	par canton	par com- mune	par canton
Hasselt	Hasselt	Hasselt		5249	6539		1090	
			Trekschuren <sup>a</sup>	403				
			Reepetingen <sup>b</sup>	300				
			Runxt	347				
			Goedscheyd <sup>c</sup>	240				
idem	idem	Herck St.						
		Lambert			920		153	
idem	idem	Wimmertingen			159		27	
idem	idem	Zonhoven			2738		456	
						13502		2250
idem	Herck	Berbroek			292		49	
idem	idem	Donck			511		85	
idem	idem	Haalen		503	1656		276	
		Ardzenrijke <sup>d</sup>	106					
		Thommendael <sup>e</sup>	95					
		Velpen <sup>f</sup>	126					
		Rotthem <sup>g</sup>	30					
		Lotsbergen <sup>h</sup>	326					
		Petite						
		France <sup>k</sup>	85					
		Kenroode <sup>l</sup>	60					
		Seleck <sup>m</sup>	325					

<sup>a</sup> Trekschuren = Top: Trekschueren.

<sup>b</sup> Reepetingen = F: Raepertingen.

<sup>c</sup> Goedscheyd = F: Gotscheid.

<sup>d</sup> Ardzenrijke = F: Ertzenryck.

<sup>e</sup> Thommendael = thans Bloemendaal (informatie gemeente Halen).

<sup>f</sup> Velpen = 1743 Velpen, thans Velpen (informatie gemeente Halen).

<sup>g</sup> Rotthem = 1743 Rottem, thans Røtem (informatie gemeente Halen).

<sup>h</sup> Lotsbergen = thans Loksbergen (informatie gemeente Halen).

<sup>k</sup> Petite France = thans Klein Vrankrijk (informatie gemeente Halen).

<sup>l</sup> Kenroode = thans Rijnrode (informatie gemeente Halen).

<sup>m</sup> Seleck = 1743 Zelick, thans Zelk (informatie gemeente Halen).

Communes Belges

Arron- dissements	Cantons	Communes	Annexes	Population par commune			Nombre des feux	
				par- tielle	totale	par canton	par com- mune	par canton
Hasselt	Herck	Herck La Ville		467	1075		179	
			Scharckenbrouck <sup>a</sup>	230				
			Dieepenpael <sup>b</sup>					
			et Opprem <sup>c</sup>	378				
idem	idem	Kermpt			384		64	
idem	idem	Linckhout			518		86	
idem	idem	Lummen		709	2379		397	
			Schalbroek <sup>d</sup>	140				
			Goselaar <sup>e</sup>	60				
			Mellaer <sup>f</sup>	126				
			Laren <sup>g</sup>	200				
			Groenlaren <sup>h</sup>	70				
			Geenlijken <sup>k</sup>	220				
			Gestel <sup>i</sup>	221				
			Genebosch <sup>m</sup>	150				
			Rukhoven <sup>n</sup>	72				
			Molem	111				
Trowenkel <sup>o</sup>	300							
idem	idem	Meidert			533		89	
idem	idem	Schuelen			793		132	
idem	idem	Spalbeek			266		44	
idem	idem	Steevoort			636		106	
idem	idem	Weyer			363		61	
idem	idem	Zeelhem			475		79	
						9881		1647

<sup>a</sup> Scharckenbrouck = F: Scharckbroek.

<sup>b</sup> Dieepenpael = F: Dieepenpoel.

<sup>c</sup> Opprem = F: Oppen.

<sup>d</sup> Schalbroek = Top: Schalkbroek.

<sup>e</sup> Goselaar = F: Gusselaar.

<sup>f</sup> Mellaer = F: Meldelaer.

<sup>g</sup> Laren = Top: Laeren.

<sup>h</sup> Groenlaren = Top: Groenlaeren.

<sup>k</sup> Geenlijken = Top: Geneyken.

<sup>i</sup> Gestel = Gestelt.

<sup>m</sup> Genebosch = F: Gennebosch.

<sup>n</sup> Rukhoven = Top: Reekhoven.

<sup>o</sup> Trowenkel = Top: Tienwinkel.

*Communes Belges*

Arron- dissements	Cantons	Communes	Annexes	Population par commune			Nombre des feux	
				par- tielle	totale	par canton	par com- mune	par canton
Hasselt	Looz	Alken			2250		373	
idem	idem	Basseheers			94		16	
idem	idem	Berlingen			220		37	
idem	idem	Brouckem			265		44	
idem	idem	Cortessem		1132	} 1313		219	
			Herbrock <sup>a</sup>	100				
			Rewegh <sup>b</sup>	81				
idem	idem	Cuttecoven			139		23	
idem	idem	Gorsopleuw			312		52	
idem	idem	Gossoncourt			169		28	
idem	idem	Gothem			247		41	
idem	idem	Guykhoven			299		50	
idem	idem	Heers			595		99	
idem	idem	Hendriken			86		14	
idem	idem	Hern St.						
		Hubert			260		43	
idem	idem	Herten			86		14	
idem	idem	Horpmael			535		89	
idem	idem	Jesseren			263		44	
idem	idem	Kerniel			496		83	
idem	idem	Looz		1136	} 1200		200	
			Boeshoven <sup>c</sup>	64				
idem	idem	Marlinne			532		84	
idem	idem	Membruggen			488		81	
idem	idem	Mettecoven			160		27	
idem	idem	Opheers			225		38	
idem	idem	Petit Jamine			137		23	
idem	idem	Roclenghe			213		36	
idem	idem	Rommershoven			211		35	
idem	idem	Rijckel			235		39	
idem	idem	Scalkhoven			251		42	

<sup>a</sup> Herbrock = Top: Herebrouck.

<sup>b</sup> Rewegh = Top: Reenweg.

<sup>c</sup> Boeshoven = Top: Boshoven.

Communes Belges

Arron- dissements	Cantons	Communes	Annexes	Population par commune			Nombre des feux	
				par- tielle	totale	par canton	par com- mune	par canton
Hasselt idem	Looz idem	Ulbeek Vliermaal			361		53	
			Vliermaelbroc <sup>a</sup>	460	1224	204		
			Eijgetingen <sup>b</sup>	360				
			Grummetingen <sup>c</sup>	100				
			Halletingen <sup>d</sup>	100				
Zammel <sup>e</sup>	104							
idem idem	idem idem	Voort Wellen			147		25	
			Abswellem <sup>f</sup>	315	1713	288		
Vrolingen	231							
Bosch	248							
Russelt	318							
Overbraek <sup>h</sup>	313							
idem idem	idem idem	Werm Wintershoven			259		43	
					184		31	
					15124		2518	
idem	Peer	Exel			216	1197	200	
			Hoewrek <sup>i</sup>	79				
			Hoxent	189				
			Kerkhoven	34				
			Kleynent <sup>k</sup>	343				
			Locht	165				
			Vlasmaer	74				
Wenner	97							
idem	idem	Grootebrogel			424		81	
idem	idem	Hectel			747		125	
idem	idem	Helchteren			651		109	

<sup>a</sup> Vliermaelbroc = ? Top: Vliermaelroot.

<sup>b</sup> Eijgetingen = F: Eggertingen.

<sup>c</sup> Grummetingen = Top: Grimmertingen.

<sup>d</sup> Halletingen = F: Hullertingen.

<sup>e</sup> Zammel = Top: Zamelen.

<sup>f</sup> Abswellem = Top: Abswellen.

<sup>h</sup> Overbraek = Top: Overbroek.

<sup>i</sup> Hoewrek = Top: Hoerick.

<sup>k</sup> Kleynent = F: Kleynendt.

Communes Belges

Arron- dissements	Cantons	Communes	Annexes	Population par commune			Nombre des feux	
				par- tielle	totale	par canton	par com- mune	par canton
Hasselt	Peer	Hauthalen	Lillo <sup>a</sup>	630	1300		217	
			Laak <sup>b</sup>	207				
			Qualk <sup>c</sup>	258				
			Haegdoorn <sup>d</sup>	152				
idem	idem	Kleijnebrogel		53			325	54
idem	idem	Peer		574				
idem	idem	Peer	Bukel <sup>e</sup>	109	1097		183	
			Liende <sup>f</sup>	210				
			Boomen	61				
			Molhem	31				
			Boekt	81				
idem	idem	Maerlo <sup>g</sup>		31				
idem	idem	Veekmael			352		59	1028
						6153		
idem	St. Trond	Aelst			287		48	
idem	idem	Bindervelt			217		36	
idem	idem	Borlo			286		48	
idem	idem	Bouckhout			141		24	
idem	idem	Brusthem			763		127	
idem	idem	Buvingen			125		21	
idem	idem	Corswarem			313		52	
idem	idem	Corthijs			156		26	
idem	idem	Cosen			453		76	
idem	idem	Duras			212		35	
idem	idem	Engelmans- hoven			170		28	
idem	idem	Fresin			185		31	
idem	idem	Gelinden			585		98	
idem	idem	Guygelom			502		84	
idem	idem	Gorssum			311		52	

<sup>a</sup> Lillo = Top: Lilo.

<sup>b</sup> Laak = Top: Laek.

<sup>c</sup> Qualk = ? Top: Kawalaek.

<sup>d</sup> Haegdoorn = Top: Hagendoren.

<sup>e</sup> Bukel = Top: Burkel.

<sup>f</sup> Liende = Top: Lin.

<sup>g</sup> Maerlo = Top: Marloo.

*Communes Belges*

Arron- dissements	Cantons	Communes	Annexes	Population par commune			Nombre des feux		
				par- tielle	totale	par canton	par com- mune	par canton	
Hasselt	St. Trond	Goyer			726		121		
idem	idem	Grand Jamine			486		81		
idem	idem	Haelmael			415		24		
idem	idem	Kerkom			323		54		
idem	idem	Mielen sur Aelst			403		67		
idem	idem	Montenaeken			810		135		
idem	idem	Muysen			120		20		
idem	idem	Niel			418		70		
idem	idem	Nieuwerkerken			485		81		
idem	idem	Ordingen			116		19		
idem	idem	Runckelen			198		33		
idem	idem	St. Trond		6160					
			Melveren	860	7398		1232		
			Mielen	188					
			Straeten	40					
			Bevingen	150					
idem	idem	Velm			968		161		
idem	idem	Wilderen			86		14		
						17388		2899	
						74414	12374		

Communes Belges

Arron- dissements	Cantons	Communes	Annexes	Population par commune			Nombre des feux	
				par- tielle	totale	par canton	par com- mune	par canton
Maestricht idem	Bilsen idem	Beverst Bilsen		1250	156		26	
			Leeten <sup>a</sup>	66				
			Reck <sup>b</sup>	140				
			Ruijkhoven <sup>c</sup>	323				
			Meerhem	115				
			Royebroekhuij- sen <sup>d</sup>	100				
			Holt et Laar <sup>e</sup>	140				
			Spurck <sup>f</sup>	60				
			Schoonbeek	170				
			Heesvelt et Eijk <sup>g</sup>	130				
idem	idem	Eijgebilsen		571		95		
idem	idem	Gellecken		385		64		
idem	idem	Genck		369	1244	207		
		Postel <sup>h</sup>	25					
		Wenterslag <sup>i</sup>	159					
		Drijhaagen <sup>k</sup>	30					
		Waterscheede <sup>l</sup>	125					
		Geleeren <sup>m</sup>	156					
		Terboek <sup>n</sup>	114					
		Sledderloo	104					
		Camerlo <sup>o</sup>	31					
		Langerlo <sup>p</sup>	131					
idem	idem	Grootespauwen		537		90		

<sup>a</sup> Leeten = Top: Lethen.

<sup>b</sup> Reck = Top: Ryck.

<sup>c</sup> Ruijkhoven = Top: Ryckhoven.

<sup>d</sup> Royebroekhuijsen = thans w.s. Rooi en Broekem (informatie gemeente Bilsen).

<sup>e</sup> Holt et Laar = Top: Hout en Laer, thans Holt en Laar (informatie gemeente Bilsen).

<sup>f</sup> Spurck = Top: Sparck, thans Spurk (informatie gemeente Bilsen).

<sup>g</sup> Heesvelt et Eijk = Top: Heesveld en Eyck.

<sup>h</sup> Postel = thans Hostert (informatie gemeente Genck).

<sup>i</sup> Wenterslag = Top: Winterslag.

<sup>k</sup> Drijhaagen = Top: Dryhoven, thans onder Zwartberg (informatie gemeente Genck).

<sup>l</sup> Waterscheede = Top: Waterscheyd.

<sup>m</sup> Geleeren = Top: Gelieren.

<sup>n</sup> Terboek = Top: Terbouckt.

<sup>o</sup> Camerlo = Top: Camerloo.

<sup>p</sup> Langerlo = Top: Langerloo.

*Communes Belges*

Arron- dissements	Cantons	Communes	Annexes	Population par commune			Nombre des feux	
				par- tielle	totale	par canton	par com- mune	par canton
Maestricht	Bilsen	Hoelbeek			279		47	
idem	idem	Hoesselt		268				
			Hansseren <sup>a</sup>	380	1782		297	
			Cingunslende <sup>b</sup>	215				
			Cruys <sup>c</sup>	245				
			Kreekendael <sup>d</sup>	100				
			Neeroye <sup>e</sup>	225				
			Broekstraet <sup>f</sup>	170				
			Althoesselt	179				
idem	idem	Kleijnespauwen			304		51	
idem	idem	Martenslinden			307		51	
idem	idem	Munsterbilsen			796		133	
idem	idem	Veltweselt			879		147	
idem	idem	Walwildre			539		90	
idem	idem	Zuetendael			767		128	
						11060		1845
idem	Maestricht							
	(sud)	Bassenge			669		112	
idem	idem	Canne			510		85	
idem	idem	Eben-Emael			891		149	
idem	idem	Fall et Meer			716		119	
idem	idem	Lannaye			599		100	
idem	idem	Roclenge			614		102	
idem	idem	Rosmeer			401		67	
idem	idem	St. Pierre			586		98	
idem	idem	Sichen, Sussen						
		et Bolré			324		54	
idem	idem	Wonck			1120		187	
						6430		1073

<sup>a</sup> Hansseren = thans Ganseren (mededeling Pater Coenen te Hoesselt).

<sup>b</sup> Cingunslende = Top: Keukenlinde, thans Buckenslinde (mededeling Pater Coenen).

<sup>c</sup> Cruys = Top: Kruis.

<sup>d</sup> Kreekendael = Top: Kriekendael.

<sup>e</sup> Neeroye = thans Neeroye (informatie gemeente Hoesselt).

<sup>f</sup> Broekstraet = Top: Op het Broeck.

*Communes Belges*

Arron- dissements	Cantons	Communes	Annexes	Population par commune		Nombre des feux	
				par- tielle	totale	par canton	par com- mune
Maestricht	Mechelen	Asch			330		35
idem	idem	Borsheim			653		109
idem	idem	Eijsden			312		52
idem	idem	Lanaeken		539	} 1524		} 254
		Petersheim		340			
		Smeermaas		433			
		Caberg		107			
		Brigden <sup>a</sup>		35			
		Bessemer		70			
idem	idem	Lancklaer			206		34
idem	idem	Leuth			277		46
idem	idem	Meeswijk			426		71
idem	idem	Neerglabeeck			102		17
idem	idem	Neerharen			271		45
idem	idem	Neel			141		24
idem	idem	Opglabeeck			353		59
idem	idem	Opgrimby			102		17
idem	idem	Reekhem			849		142
idem	idem	Uykhoven			477		80
idem	idem	Stockhem			919		153
idem	idem	Vucht			377		63
						7319	1221
idem	Tongres	Berg			179		30
idem	idem	Bomershoven			277		46
idem	idem	Freeren			369		95
idem	idem	Groenselderens <sup>b</sup>			213		36
idem	idem	Henis			220		37
idem	idem	Herderen			393		66
idem	idem	Herstappe			93		16
idem	idem	Heure-le-Tixhe			383		64
idem	idem	Hex			348		58
idem	idem	Lowaije			696		116
idem	idem	Malle			314		52
idem	idem	Millen			633		106
idem	idem	Neerrepn			169		28

<sup>a</sup> Brigden = Top: Briegden.

<sup>b</sup> Groenselderens = Genoelselderens.

Communes Belges

Arron- dissements	Cantons	Communes	Annexes	Population par commune			Nombre des feux	
				par- tielle	totale	par canton	par com- mune	par canton
Maestricht	Tongres	Otrange			255		43	
idem	idem	Overrepen			339		57	
idem	idem	Pirange			327		55	
idem	idem	Riems			198		33	
idem	idem	Rixingen			254		42	
idem	idem	's Heren- delderden			466		78	
idem	idem	Tongres		3477				
			Offelken	48				
			Bloir <sup>a</sup>	108	3712		619	
			Mulken	79				
idem	idem	Wichmael			456		76	
idem	idem	Wijdoie			193		32	
						10687		1785
						35496		5924

<sup>a</sup> Bloir = Top: Bloer.

*Communes Belges*

Arron- dissements	Cantons	Communes	Annexes	Population par commune			Nombre des feux	
				par- tielle	totale	par canton	par com- mune	par canton
Ruremonde	Achel	Achel			709		118	
idem	idem	Caulille			366		61	
idem	idem	Hamont		520	}	1073	}	179
		Agterhoek <sup>a</sup>		87				
		Waeter <sup>b</sup>		10				
		Roosstraet <sup>c</sup>		53				
		Verkenbosch		53				
		Mulk		60				
		Ernelhoek <sup>d</sup>		17				
		Uykendoir <sup>e</sup>		57				
		Loo <sup>f</sup>		33				
		Dijk <sup>g</sup>		22				
		Dilshoek <sup>h</sup>		36				
		Coleneijnd <sup>k</sup>		43				
		Bevenbeek <sup>l</sup>		10				
		Haat <sup>m</sup>		72				
idem	idem	Lille St. Hubert			521		87	

<sup>a</sup> Agterhoek = Top: Agter Hoek.

<sup>b</sup> Waeter = F: Winter.

<sup>c</sup> Roosstraet = ? F: Boschstraat.

<sup>d</sup> Ernelhoek = ? thans Elsbroek (informatie gemeente Hamont).

<sup>e</sup> Uykendoir = Top: Inkensven? 1821 Dinkensven en Emmelhoek (gemeentearchief Hamont, kopiebriefenboek ad 1821).

<sup>f</sup> Loo = Top: Achterste Loo.

<sup>g</sup> Dijk = Top: den Dyk.

<sup>h</sup> Dilshoek = Top: Delis Hoek, thans Dielishoek (informatie gemeente Hamont).

<sup>k</sup> Coleneijnd = Top: Kolen Eijnd.

<sup>l</sup> Bevenbeek = Top: Beverbeek.

<sup>m</sup> Haat = Top: Haert.

*Communes Belges*

Arron- dissements	Cantons	Communes	Annexes	Population par commune			Nombre des feux	
				par- tielle	totale	par canton	par com- mune	par canton
Ruremonde	Achel	Lommel		354	} 2350		392	
			Weijerken	105				
			Heuvel	227				
			Lut Lommel	286				
			Eijnde	245				
			Kattenbosch <sup>a</sup>	209				
			Vreshorring et Elsenbosch <sup>b</sup>	169				
			Heese <sup>c</sup>	116				
			Luyx Gestel <sup>d</sup>	170				
			Heyde	211				
			Adelberg	217				
Dodeven <sup>e</sup>	41							
idem	idem	Neerpelt		400	} 1043		174	
			Hent <sup>f</sup>	355				
			Bossent <sup>g</sup>	90				
			Groetheijde <sup>h</sup>	80				
			Brouvent <sup>i</sup>	58				
			Damsheijde <sup>k</sup>	60				

<sup>a</sup> Kattebosch = Top: Kattenbosch.

<sup>b</sup> Vreshorring et Elsenbosch = Top: Wijshorring en Eltenbosch, thans Vreyschorring (informatie gemeente Lommel).

<sup>c</sup> Heese = thans Hees (informatie gemeente Lommel).

<sup>d</sup> Luyx Gestel = Top: Luiksgestel.

<sup>e</sup> Dodeven = Top: Doode Venne.

<sup>f</sup> Hent = dialect: Hent, thans Herent (informatie gemeente Neerpelt).

<sup>g</sup> Bossent = Top: Boscheynd.

<sup>h</sup> Groetheijde = Top: Groote Heyde.

<sup>i</sup> Brouvent = F: Broeseynt.

<sup>k</sup> Damsheijde = Top: Dams Heijde.

Communes Belges

Arron- dissements	Cantons	Communes	Annexes	Population par commune			Nombre des feux	
				par- tielle	totale	par canton	par com- mune	par canton
Ruremonde	Achel	Overpelt		326	1258		210	
			Hasperthoven <sup>a</sup>	81				
			Hesselt <sup>b</sup>	152				
			Heer-Acker <sup>c</sup>	158				
			Hoeven <sup>d</sup>	147				
			Houtmolen	105				
			Lindel <sup>e</sup>	243				
Reyt <sup>f</sup>	46							
						7320	1221	
idem	Brée	Beck			599		100	
idem	idem	Bockholt		500	1343		224	
		Cragel <sup>g</sup>	314					
		Velthoven <sup>h</sup>	214					
		Loosen <sup>i</sup>	159					
		Golder et Hees <sup>k</sup>	156					
idem	idem	Brée		840	1052		175	
		Hasseet <sup>l</sup>	66					
		Steenberg <sup>m</sup>	35					
		Panhoven	25					
		Weeweijde	28					
		Ruijs <sup>n</sup>	30					
		Gerkenberg	28					

<sup>a</sup> Hasperthoven = Top: Haspershoven.

<sup>b</sup> Hesselt = Top: Hasselt.

<sup>c</sup> Heer-Acker = Top: Heesakker.

<sup>d</sup> Hoeven = Top: De Hoven.

<sup>e</sup> Lindel = Top: Lindel Riet.

<sup>f</sup> Reyt = Top: Riet.

<sup>g</sup> Cragel = Top: Kreyel.

<sup>h</sup> Velthoven = Top: Veldhoven.

<sup>i</sup> Loosen = Top: Loozen.

<sup>k</sup> Golder et Hees = Top: Goder en Hees.

<sup>l</sup> Hasseet = Top: Hasselt, thans Tasselt (informatie gemeente Bree).

<sup>m</sup> Steenberg = thans Steenberg (informatie gemeente Bree).

<sup>n</sup> Ruijs = thans Roes (informatie gemeente Bree).

Communes Belges

Arron- dissements	Cantons	Communes	Annexes	Population par commune			Nombre des feux	
				par- tielle	totale	par canton	par com- mune	par canton
Ruremonde	Brée	Elicom			177		30	
idem	idem	Gerdingen			299		50	
idem	idem	Gruijtroede			541		90	
idem	idem	Meuwen			825		138	
idem	idem	Op-Iteren			386		64	
idem	idem	Repel			174		29	
idem	idem	Tongerloo			526		88	
idem	idem	Wijshaegen			148		25	
						6070		1013
idem	Maeseick	Dilsen			682		114	
idem	idem	Eelen			514		86	
idem	idem	Ettervort			525		88	
idem	idem	Kessenich			720		120	
idem	idem	Maeseick		2457				
			Aldeneck	197	3286			
			Heppener <sup>a</sup>	215				
			Wurselt <sup>b</sup>	76			548	
			Venne <sup>c</sup>	141				
			Gremerslo <sup>d</sup>	98				
			Solt	102				
idem	idem	Neer-Itteren			950		158	
idem	idem	Neer-Oeteren			970		162	
idem	idem	Op-Hoven			848		141	
idem	idem	Rothem			629		105	
idem	idem	Op-Oeteren			508		85	
idem	idem	Thorn et	Baerstraet <sup>e</sup>		1030		172	
						10662		1779
idem	Ruremonde	Begden			553		92	
idem	idem	Buggenum			483		81	
idem	idem	Grathem			482		80	
idem	idem	Haelen			438		73	
idem	idem	Heel			421		70	
idem	idem	Horn			871		145	
idem	idem	Hunsel			613		102	

<sup>a</sup> Heppener = Top: Heppenert.

<sup>b</sup> Wurselt = Top: Wurvelt.

<sup>c</sup> Venne = Top: Ven.

<sup>d</sup> Gremerslo = Top: Cremelenloe.

<sup>e</sup> Baerstraet = Top: Baarstraat.

*Communes Belges*

Arron- dissements	Cantons	Communes	Annexes	Population par commune			Nombre des feux	
				par- tielle	totale	par canton	par com- mune	par canton
Ruremonde	Ruremonde	Neer		559				
			Brumholt	182	}	1236	206	
			Drees <sup>a</sup>	90				
			Veen <sup>b</sup>	40				
			Keukhoven <sup>c</sup>	149				
			Gerheggen	44				
			Waay	63				
			Hantem <sup>d</sup>	109				
idem	idem	Nunhem			148		25	
idem	idem	Paal <sup>e</sup> et						
		Panheel			243		41	
idem	idem	Wessem			941		157	
						6429		1072
idem	Weert	Baexem			491		82	

<sup>a</sup> Drees = Top: Dries.

<sup>b</sup> Veen = Top: In 't Venne.

<sup>c</sup> Keukhoven = Top: Kijkhoven.

<sup>d</sup> Hantem = Top: Hansem.

<sup>e</sup> Paal = thans Pol.

*Communes Belges*

Arron- dissements	Cantons	Communes	Annexes	Population par commune			Nombre des feux	
				par- tielle	totale	par canton	par com- mune	par canton
Ruremonde Weert	Hethuysen			258	1188		198	
			Walk	119				
			Brestraat <sup>a</sup>	95				
			Konck <sup>b</sup>	33				
			Denbosch <sup>c</sup>	23				
			Devlasroot <sup>d</sup>	128				
			Roerstraat <sup>e</sup>	232				
			Moxet <sup>f</sup>	127				
			Lijsjeshoeks <sup>g</sup>	13				
			Debergh <sup>h</sup>	25				
			Deheyde <sup>k</sup>	110				
Het Roligt <sup>l</sup>	25							
idem	idem	Meyel			732		122	

<sup>a</sup> Brestraat = Top: Biesstraat.

<sup>b</sup> Konck = Top: Kouk.

<sup>c</sup> Denbosch = Top: Op Bosch.

<sup>d</sup> Devlasroot = Top: de Vlasroot.

<sup>e</sup> Roerstraat = Top: Roorstraat.

<sup>f</sup> Moxet = Top: Maxelt.

<sup>g</sup> Lijsjeshoeks = Top: Den Hoek, thans Liesjeshoek bij Leveroy.

<sup>h</sup> Debergh = T: Aen de Berg.

<sup>k</sup> Deheyde = Top: De Heide.

<sup>l</sup> Het Roligt = T: Roligt, Top: Roeligt.

*Communes Belges*

Arron- dissements	Cantons	Communes	Annexes	Population par commune			Nombre des feux	
				par- tielle	totale	par canton	par com- mune	par canton
Ruremonde	Weert	Nederwerdt		665	}	3434	}	576
		Boeket	115					
		Herstraet	142					
		Straeteren <sup>a</sup>	146					
		Bloemerstraet <sup>b</sup>	130					
		Vriemstraet <sup>c</sup>	135					
		Nieunestraet <sup>d</sup>	98					
		Horick <sup>e</sup>	104					
		Claestraet <sup>f</sup>	82					
		Ospel	110					
		Watskamp <sup>g</sup>	95					
		Kregel <sup>h</sup>	102					
		Butschop	140					
		Hulsen	135					
		Roeven	143					
		Schanstraet <sup>i</sup>	124					
		Hoeven <sup>k</sup>	95					
		Eyndt <sup>l</sup>	115					
		Schoor	43					
		Kraam <sup>m</sup>	82					
		Rovelt <sup>n</sup>	126					
		Heysterstraet <sup>o</sup>	106					
		Leijveroy <sup>p</sup>	401					

- <sup>a</sup> Straeteren = Top: Strateris.
- <sup>b</sup> Bloemerstraet = Thans ? Bloemersstraat.
- <sup>c</sup> Vriemstraet = Top: Winnestraat.
- <sup>d</sup> Nieunestraet = Top: Nieuwestraat.
- <sup>e</sup> Horick = Top: Horik.
- <sup>f</sup> Claestraat = Top: Klaasstraat.
- <sup>g</sup> Watskamp = Top: Waatskamp.
- <sup>h</sup> Kregel = Top: Kreyel.
- <sup>i</sup> Schanstraet = Top: Schansstraat.
- <sup>k</sup> Hoeve = Top: De Nieuwe Hoeven.
- <sup>l</sup> Eyndt = Top: Eind.
- <sup>m</sup> Kraam = Top: Kraan.
- <sup>n</sup> Rovelt = F: Rosvelt.
- <sup>o</sup> Heysterstraet = Top: Heysterstraat.
- <sup>p</sup> Leijveroy = Top: Leveroy.

*Communes Belges*

Arron- dissements	Cantons	Communes	Annexes	Population par commune			Nombre des feux	
				par- tielle	totale	par canton	par com- mune	par canton
Ruremonde	Weert	Roggel			1319		220	
idem	idem	Stemproye			1154		192	
idem	idem	Weert		2333				
			Kent <sup>a</sup>	408	5199	867		
			Altweert	198				
			Boshoven <sup>b</sup>	427				
			Hushoven	264				
			Laar <sup>c</sup>	481				
			Leuken	586				
			Swatbroek <sup>d</sup>	318				
			Tongelrooy	184				
							13517	2257
							43998	7342
Totaux pour les Communes Belges							153908	25640

<sup>a</sup> Kent = Top: Keent.

<sup>b</sup> Boshoven = Top: Boschhoven.

<sup>c</sup> Laar = Top: Laer.

<sup>d</sup> Swatbroek = Top: Swartbroek.

<sup>e</sup> Tongelrooy = Top: Tungalroy.

*Communes Hollandaises*

Arron- dissements	Cantons	Communes	Annexes	Population par commune			Nombre des feux		
				par- tielle	totale	par canton	par com- mune	par canton	
Hasselt	Looz	Fologne			280		47		
idem	idem	Grand Looz			169		28		
idem	idem	Houpertingen			730		122		
						1179		197	
idem	St. Trond	Zepperen		898	} 1125		188		
			Tereijcken <sup>a</sup>	143					
			Gespershoven <sup>b</sup>	84			1125		188
Maestricht	Bilsen	Hees			357		60		
idem	idem	Moppertingen			352		59		
						709		119	
idem	Maestricht	Vlijtingen			811		135		
idem	idem	Vroenhoven			980		163		
idem	idem	Maestricht			18619		3103		
						20410		3401	
idem	Mechelen	Mechelen		734	} 1014		122		
			Daalgrimbij <sup>c</sup>	280				47	
						1014		169	
idem	Tongres	Conixheim			505		84		
idem	idem	Nederheim			235		39		
idem	idem	Russon			857		143		
idem	idem	Slusse			276		46		
						1873		312	
Totaux							26310	4386	
Report pour les Communes Belges							153908	25640	
Total Général							180218	30026	

<sup>a</sup> Tereijcken = Top: Teryken.

<sup>b</sup> Gespershoven = Top: Gippershoven.

<sup>c</sup> Daalgrimbij = Top: Daelgrimby.

## SUITE DES PROPOSITIONS 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> ET 5<sup>e</sup>

### DIVISION POLITIQUE

Ainsi<sup>a</sup> qu'il a été dit, la partie du Département de la Meuse Inférieure, située sur la rive gauche de cette rivière, renferme 221 communes distribuées en trois arrondissements et en quatorze cantons.

- 8 On croit généralement que le nombre des communes du Département est trop grand et devrait être réduit. Plusieurs d'entre elles ne sont, en effet, que des hameaux. Il serait alors plus aisé d'avoir des maires instruits et les fonds communaux, aujourd'hui trop faibles pour subvenir aux besoins des petites communes, pourraient, après la réunion, suffire aux frais qu'exigent leur administration.<sup>b</sup>

### 13 ARRONDISSEMENT DE HASSELT<sup>c</sup>

Il est au sud et à l'ouest du Département et comprend 102 communes, dont la population ensemble est de 76718<sup>d</sup> habitants. Le sol de la partie de cet arrondissement qui est au sud, est fertile et susceptible d'un grand produit; mais tous les cantons situés au nord de Hasselt, ne présentent qu'une vaste bruyère, ou sont éparses quelque campagnes cultivées.

Les villes de l'arrondissement de Hasselt<sup>e</sup> sont Hasselt, Saint-Trond, Herck, Beringen et Peer.

Hasselt, *actuellement chef lieu du Département<sup>f</sup>*, est située sur le Demer, à trois myriamètres à l'ouest de Maestricht. Sa population est de 5249<sup>g</sup> individus. C'est *une jolie petite ville<sup>h</sup>*, dont les habitants sont *en général<sup>k</sup>* très industriels et se livrent avec succès à un commerce d'entrepôt *entre les Départements et pays voisins<sup>l</sup>*: il y a *dans<sup>m</sup> Hasselt et ses environs<sup>n</sup>*

<sup>a</sup> Van hier ... quatorze cantons niet bij C. Deze alinea vat de eerste 12 regels van het hoofdstuk Division Politique van C (p. 8) samen.

<sup>b</sup> Cesuur van 13 regels.

<sup>c</sup> C: second arrondissement.

<sup>d</sup> C: 60.399.

<sup>e</sup> C: du second arrondissement.

<sup>f</sup> C: chef-lieu de la sous-prefecture.

<sup>g</sup> C: 5.824.

<sup>h</sup> C: une assez jolie ville.

<sup>k</sup> Niet bij C.

<sup>l</sup> C: entre la Belgique, la Hollande et l'Allemagne.

<sup>m</sup> C: à.

<sup>n</sup> Niet bij C.

14 beaucoup de fabriques d'eau de vie de grains; la principale richesse de cette ville vient de son agriculture: tout ingrat et sablonneux que soit son territoire, il donne des produits considérables, qui ne sont dus qu'à l'activité et aux talens des cultivateurs.

On fabrique dans les environs de *Hasselt*<sup>a</sup> de grosses toiles de chanvre, qui se vendent *dans le Département et dans les pays environnants*<sup>b</sup>: *on en fait des sacs à grains, paillasses etc.*<sup>c</sup>

St. Trond, située à quatre myriamètres de Maestricht, sur la route de Bruxelles à Liège, a une population de 6160<sup>d</sup> habitants. Sa position, qui en devrait faire une ville de commerce, a contribué à la ruiner pendant *les dernières guerres*<sup>e</sup> par le passage fréquent des armées. *Il y a dans cette ville des fabriques de dentelles.*<sup>f</sup> Il y avait une superbe abbaye, qui après avoir été en partie dévastée dans le cours de *la révolution française* a été *ensuite démolie.*<sup>g</sup>

La petite ville de Herck est à l'ouest et à peu de distance<sup>h</sup> de Hasselt au milieu des belles prairies qu'arrosent la Herck et la Demer. *Sa population est de 467 âmes.*<sup>k</sup>

Beringen et Peer, placées au nord, dans les bruyères de la *Campine*, ne *présentent*<sup>i</sup> d'intérêts que par l'industrie avec laquelle leurs habitants cultivent le sol stérile, qui les entoure. *La population de Beringen est de 574 individus et celle de Peer de 599.*<sup>m</sup>

9

#### ARRONDISSEMENT DE MAESTRICHT<sup>n</sup>

Il est situé à l'est du Département et comprend, *sur la rive gauche de la Meuse*,<sup>o</sup> 72<sup>p</sup> communes, dont la population est de 59502<sup>q</sup> âmes.

<sup>a</sup> C voegt toe: et particulièrement dans les communes de Heusden et de Sonhoven.

<sup>b</sup> C: dans les départements environnants, et vont même jusqu'en Hollande.

<sup>c</sup> Niet bij C.

<sup>d</sup> C: 5.801.

<sup>e</sup> C: la dernière guerre.

<sup>f</sup> C: Il y a une fabrique de dentelles.

<sup>g</sup> C: révolution, vient d'être démolie.

<sup>h</sup> Niet bij C.

<sup>k</sup> Niet bij C.

<sup>i</sup> C voegt hierna in: N'ont chacune qu'une population d'environ 1150 individus.

<sup>m</sup> Niet bij C.

<sup>n</sup> C: Premier arrondissement.

<sup>o</sup> C: du département.

<sup>p</sup> C: 138.

<sup>q</sup> C: 107.410.

A l'*exception*<sup>a</sup> d'une partie du canton de Mechelen, où il existe beaucoup de bruyères, son sol est très fertile.

- 10 Les villes qu'il comprend sont Maestricht et *Tongres*. *Maestricht est une ville très ancienne*,<sup>b</sup> les meilleurs critiques la regardent comme le *PONS MOSAE* dont parle Tacite, où les Romains arrêterent l'invasion de Civiles au commencement de règne de Vespasien. Il paraît qu'elle *était*<sup>c</sup> déjà considérable dès le quatrième siècle, puisque Saint Servais y transféra le siège épiscopal, alors établi à Tongres, pour éviter l'invasion des barbares.<sup>d</sup>

- La ville de Maestricht a aujourd'hui une population de 18619<sup>e</sup> habitants. Elle est située sur la Meuse, qui la partage en deux quartiers, ont le plus petit, placé sur la rive droite, s'appelle WIJCK. C'est une belle ville, *régulièrement*<sup>f</sup> bâtie et n'ayant cependant d'édifices remarquables que la *Maison de Ville*:<sup>g</sup> elle est célèbre comme place de guerre et par les souterrains de la montagne de Saint Pierre situés au sud de la ville, à l'extrémité des fortifications. Le commerce de Maestricht consiste, aujourd'hui, en fabrique de *savon noir*,<sup>h</sup> d'eau de vie de grains, *d'amidon de garance*,<sup>k</sup> de chicorée et de tabac. Sa prospérité dépend aussi beaucoup de son agriculture et de la nombreuse garnison que le Gouvernement y entretient.
- 11

Tongres, désigné par le nom d'Atuatuca dans quelques auteurs latins, est une des plus anciennes villes de la Gaule Belgique; elle était située dans le pays des Eburons, *ou des Atuatiques*<sup>l</sup> et elle est célèbre par les événements militaires dont elle fut le théâtre. Son importance ne diminua point sous les premiers empereurs, car il paraît que plusieurs cohortes de Tongrois ont servi constamment dans les armées Romaines.<sup>m</sup>

Tongres fut ravagée par Attila et ensuite par les Barbares qui sortirent du nord; elle n'est plus aujourd'hui qu'une ville du quatrième ordre. Des débris de vieilles murailles, épars dans la campagne environante, at-

<sup>a</sup> C voegt toe: exception du canton d'Asch, et.

<sup>b</sup> C heeft: ...Tongres, et les communes qui, après elles, méritent quelqu'attention, sont, Lauffelt, Meerssen et Fauquemont. Maestricht, chef-lieu du département, est une ville très ancienne.

<sup>c</sup> C: fut.

<sup>d</sup> Cesaar van 8 regels.

<sup>e</sup> C: 17.963.

<sup>f</sup> C: très-régulièrement.

<sup>g</sup> C: Maison Commune.

<sup>h</sup> C: savon.

<sup>k</sup> C: de garance.

<sup>l</sup> Niet bij C.

<sup>m</sup> Cesaar van 11 regels.

- 12 testent que son enceinte a été considérable: on y voit aussi la fontaine minérale citée par *Pline*.<sup>a</sup>

La population actuelle de Tongres, située à dix sept kilomètres à l'ouest de Maestricht, est de 3477<sup>b</sup> habitants. Elle n'a point d'édifices remarquables; son commerce est à peu près nul et sa principale ressource consiste dans un marché aux cochons, qui s'y tient tout les huit jours et qui est très fréquenté. Voilà tout ce qui reste aujourd'hui à cette ville, qu'on appellaient, il y a deux mille ans, la capitale de la seconde Germanie.<sup>c</sup>

15 *ARRONDISSEMENT DE RUREMONDE*<sup>d</sup>

Il est au nord du Département, comprend 47<sup>e</sup> communes, *sur la rive gauche de la Meuse*,<sup>f</sup> et une population de 43998<sup>g</sup> individus; toute la partie de son territoire, qui est arrosée par la Meuse, est très fertile, mais le reste est rempli de bruyères.

- 16 Les villes du troisième arrondissement, *situées sur la rive gauche de la Meuse*,<sup>h</sup> sont<sup>k</sup> Maeseick, Bree et Weert;<sup>l</sup> elles<sup>m</sup> n'ont qu'une faible population et sont entièrement agricoles.

La *position*<sup>n</sup> de Maeseick sur la rive gauche de la Meuse lui offre pour le commerce des ressources que n'ont point les autres, situées au milieu des bruyères.

PROPOSITION 6<sup>e</sup> °

Le nombres des chevaux, en distinguant les entiers, les hongres, les juments, les poulins, les poulines, des anes et anesses, des mulets et mules, des bêtes à cornes, en distinguant les taureaux, les boeufs, les vaches, les

<sup>a</sup> C voegt toe: et dont nous parlerons à l'article minéralogie.

<sup>b</sup> C: 2.973.

<sup>c</sup> Cesuur van 25 regels.

<sup>d</sup> C: Troisième Arrondissement.

<sup>e</sup> C: 67.

<sup>f</sup> Niet bij C.

<sup>g</sup> C: 64.853.

<sup>h</sup> Niet bij C.

<sup>k</sup> C voegt toe: Ruremonde, Venlo.

<sup>l</sup> Cesaar van 34 regels.

<sup>m</sup> C: Maeseick, Bree et Weert.

<sup>n</sup> C: position immédiate.

<sup>o</sup> Van hier tot .... les beliers et les agnaux. Niet bij C.

veaux et les genilles; les bêtes à laine, en distinguant les brebis, les moutons, les beliers et les agneaux.

- 42 *On ne comprendra,*<sup>a</sup> dans cet article, que les chevaux et les bêtes à corne et à laine; on ne se sert ni de mulets, ni d'anes *dans le Département de la Meuse Inférieure.*<sup>b</sup>

Les chevaux sont employés à la culture dans les cantons, dont les terrains sont argileux et calcaires. On employe les boeufs à peu près exclusivement dans la campine et dans les autres parties du Département, dont le sol est sablonneux et léger.

Les<sup>c</sup> Tableaux, ci-après, indiquent le nombre approximatif des chevaux et des bêtes à cornes et à laine qui existent dans la partie du Département située par sur la rive gauche de la Meuse.

#### CHEVAUX

Arrondis- sements	Entiers	Nombre des chevaux				Total dans chaque arrondis- sement
		Hongres	Jumens	Poulains	Poulines	
Hasselt	225	1810	3010	592	612	6249
Maestricht	215	968	1488	181	232	3084
Ruremonde	229	896	1242	28	44	2439
Totaux	669	3674	5740	801	888	
Total Général						11772

#### BÊTES À CORNES

Arrondis- sements	Tauraux	Nombre des bêtes à cornes				Total dans chaque arrondis- sement
		Boeufs	Vaches	Genisses	Veaux	
Hasselt	249	2365	15321	5445	5594	28974
Maestricht	119	451	7842	1994	3929	14335
Ruremonde	88	1496	12090	3159	4296	21129
Totaux	456	4312	35253	10598	13819	
Total Général						64438

<sup>a</sup> C: Nous ne comprendrons.

<sup>b</sup> Niet bij C.

<sup>c</sup> Van hier tot .... Proposition 7e. Quelle est la nature du sol, en mediquant les varietés qu'il peut offrir dans les differantes parties du Département? Niet bij C.

## BÊTES À LAINE

Arrondis- sements	Beliers	Nombre des bêtes à cornes <sup>a</sup>			,,	Total dans chaque arrondis- sement
		Moutons	Brebis	Agneaux		
Hasselt	479	16067	14313	9612	„	40471
Maestricht	458	7461	8743	6147	„	22809
Ruremonde	553	8615	10653	6845	„	26666
Totaux	1490	32143	33709	22604	„	
Total Général						89946

## PROPOSITION 7<sup>e</sup>

Quelle est la nature du sol, en indiquant les variétés qu'il peut offrir dans les différencées parties du Département?

23 On<sup>b</sup> sait qu'un sol agricole quelconque se compose toujours de terres  
24 sablonneuses, ou marneuses, ou argileuses; que rarement chacun de ces genres existe sans mélange et que, presque toujours, ils sont combinés deux à deux ou même trois à trois. Les variétés qui résultent de chaque espèce par l'effet de les combinaisons sont infinies, et lorsque l'étendue du territoire est considérable, il devient aussi difficile de les décrire que de les analyser. La division que l'on va donner ne sera donc que générale. Le vallon riant qu'arrose la Meuse est recouvert d'une couche infiniment précieuse; elle est formée du dépôt successif des matières amenées par les débordements et elle est un heureux mélange de différentes terres les plus propres à la végétation. Son épaisseur varie beaucoup; elle pose partout sur le gravier.

Dans les cantons de *Tongres, Looz et Weert*,<sup>c</sup> le sol généralement argileux se laboure cependant sans effort, ce qui indique qu'il est mélangé de terre calcaire et de sable.

L'argile domine davantage dans les cantons de *St. Trond et de Looz*.<sup>d</sup>

Dans les cantons de *Bilsen, Mechelen et Hasselt*,<sup>e</sup> les terres sont généra-

<sup>a</sup> Sic!

<sup>b</sup> De considerations generales uit het hoofdstuk Agriculture van C (p. 22 en 23) zijn niet overgenomen.

<sup>c</sup> C: Dans les cantons d'Eysden, Wittem, Rolduc, Heerlen, Fauquemont, Meerssen, Oirsbeek, Millen, Tongres, Looz, Ruremonde, Venlo et Weert.

<sup>d</sup> C: Heers, St. Trond et Montenaken.

<sup>e</sup> C: Mechelen, Hasselt, Cortessem, Bilsen, Nedercruchten et Echt.

25 lement sablonneuses. Elles sont pour ainsi dire de sable pur dans la majeure partie des cantons de Herck, Beringen, Peer, *Maeseick*, *Bree* et *Achel*;<sup>a</sup> aussi sont elles *pour la plupart*<sup>b</sup> steriles. Dans le Département, pris en masse, les terres sablonneuses dominent; delà vient la nécessité de cultiver moins de froment que de seigle dont la racine, moins horisontale, va chercher des suc à une plus grande profondeur et se trouve ainsi à l'abri des grandes sécheresses.

#### PROPOSITION 8<sup>e</sup> c

Quel est le nombre d'hectares dont est formée la superficie du Département, subdivisée de la manière suivante?

Terres cultivées	163000	hectares
Prairies	29900	id.
Bois	4000	id.
Eaux	6000	id.
Routes	600	id.
Batimans	2000	id.
Etangs et marais	3000	id.
Paturages	4000	id.
Terres incultes et steriles	50000	id.
Total	262500	id.

Dans la subdivision, ci-contre, du nombre d'hectares dont est formée la superficie du Département de la Meuse Inférieure, rive gauche, on a donné le plus approximativement possible la surface occupée par chaque partie de l'ensemble.

#### PROPOSITION 9<sup>e</sup>

Quel est, année commune, le produit de la récolte, évaluée par hectolitres, en froment, en meteil, en seigle, en escourgeon, en orge, en sarazin, en evoine, en treffles, en legumes secs, en pommes de terre?

<sup>a</sup> C: Heythuysen, Maeseyck, Brée, Achel et Asch.

<sup>b</sup> C: généralement.

<sup>c</sup> Proposition 8e, Proposition 9e en de kop van Proposition 10e tot aan ... classes des terres. Niet bij C.

On ne cultive point, dans le Département, le meteil ni l'escourgeon; la treffle, qu'on fait manger en vert aux chevaux et aux bêtes à cornes, remplace l'escourgeon. On ne recolt guère de treffles que pour la semence. Etat du produit, année commune, des récoltes des grains dans le Département de la Meuse Inférieure, rive gauche.

#### QUANTITÉ EN HECTOLITRES

Arrondissements	Fro- ment	Seigle	Orge	Épautre	Sarazin	Avoine	Legu- mes secs	Pommes de terre	Total par arrondis- sement
Hasselt	44220	237546	49640	„	88437	119478	17075	483367	1039763
Maestricht	94954	159542	36074	„	39050	63136	4828	303788	701372
Ruremonde	16288	191657	36930	5493	93473	76750	8877	342307	771775
Totaux	155462	588745	122644	5493	220960	259364	30780	1129462	
Total Général									2512910

#### PROPOSITION 10<sup>e</sup>

Quel est le mode d'assolement des terres en indiquant les différentes manières d'alterner, dans les différents cantons, selon les diverses classes de terres.

- 22 Il est d'autant plus difficile de rendre un compte exact de la manière de cultiver dans ce Département, qu'elle change presque toujours d'une commune à l'autre et que souvent, dans l'exploitation des terres d'une même ferme, les procédés sont différents.

Cette extrême variété prouve beaucoup à l'avantage des cultivateurs; elle indique qu'ils sont instruits et qu'ils n'ignorent point que des terres d'une nature différente ne doivent point recevoir la même espèce de culture.

On est sans doute loin de croire que l'agriculture ne puisse être améliorée; mais on peut cependant hardiment *avancé*<sup>a</sup> que beaucoup de *Départements*<sup>b</sup> ont encore des connaissances à acquérir pour atteindre le degré de perfection de celui-ci.

Là, où la plupart des propriétaires cultivent une partie de leurs biens; là, où les autres propriétés sont confiées à des fermiers déjà aisés, l'agricultu-

<sup>a</sup> C: avancer.

<sup>b</sup> C voegt toe: de l'intérieur.

re n'est point entourée de préjugés pernicieux et doit faire des progrès rapides. Le petit cultivateur, convaincu par le succès des expériences faites sous ses yeux, n'hésite point à adopter la manière de son voisin. C'est ainsi que l'on a vu s'établir, la culture de la garance, de la chicorée et du tabac; que l'on a rejeté celle du pastel et de la luzerne, pour préférer à cette dernière le treffle de Hollande. Les améliorations, dont l'agriculture de ce Département est susceptible, sont l'abolition plus générale des jachères, qu'il faudrait ne remplacer que par des prairies artificielles et l'augmentation très facile des prés naturels. Le nombre des bestiaux augmenterait avec les moyens de les nourrir et on verrait s'accroître la masse des anglais, qui sont la vraie source des richesses agricoles.<sup>a</sup> Le *desséchant*<sup>b</sup> de quelques marais, le défrichement et le semis en bois d'une quantité immense de bruyères, sont des nouvelles sources de prospérité publique qu'il serait facile d'ouvrir.<sup>c</sup>

25

## ENGRAIS

La marne et la chaux sont des engrais connus, mais dont l'usage n'est point général.

Les cendres de tourbe et de houille, les résidus des savonneries et la fiente des pigeons, sont principalement employés sur les treffles et les prairies naturelles. Les boues des villes ne sont pas moins recherchées.

Les fumiers des bestiaux sont ordinairement réunis pêle-mêle dans un trou creusé exprès au milieu de la basse cour; toutes les eaux de pluie et de l'intérieure viennent y aboutir; souvent elles sont trop abondantes et entraînent avec elles les sucs les plus propres à la végétation.

Dans la Campine on enlève la superficie des bruyères: on la rassemble pour la faire entrer en fermentation; on la donne, comme litière, aux bestiaux, ou, après l'avoir brûlée pour se procurer du chauffage, on en mêle la cendre aux autres engrais.

En général, on ne permet point aux engrais de fermenter assez longtemps, pour que les germes des mauvaises graines qu'ils renferment soient détruits; aussi les campagnes s'en trouveraient-elles infectées bien plus qu'elles ne le sont déjà, sans l'habitude de la garance, des pommes de terre et *autre*<sup>d</sup> plantes potagères qui exigent plus de soin et le remuement à plusieurs reprises des terres qu'elles occupent.

<sup>a</sup> Cesuur van 4 regels.

<sup>b</sup> C: desséchement.

<sup>c</sup> Ceesuur van 8 regels.

<sup>d</sup> C: autres.

## PLANTES CULTIVÉES EN GRAND

### PLANTES CÉRÉALES

Le seigle est de tous les grains, celui que l'on cultive en plus grande quantité; l'on ne fait guère usage, jusqu'à présent, que de celui d'hiver; le printanier est très peu connu. Le froment d'hiver, celui marsais, l'orge d'hiver et celle printanière, le sarazin ou blé noir, l'épautre et l'avoine occupent des terrains plus ou moins étendus, suivent les différents cantons du Département.

Le seigle, ne demandant pas un sol aussi bien nourri que le froment et l'orge, est par cette raison l'espèce de grains à laquelle on s'attache plus particulièrement.

Le froment appauvrit trop les terres; un cultivateur qui en semerait beaucoup finirait par se ruiner. La différence qui existe entre sa valeur et celle  
27 du seigle, n'est pas assez grande aussitôt<sup>a</sup> après l'enlèvement du seigle  
29 et on le replante à la charue *au commencement du mois de novembre.*<sup>b</sup>  
*La navette*<sup>c</sup> sert à la nourriture des bestiaux et sa graine fournit une huile meilleure que celle du colza. On le sème immédiatement après la récolte du seigle. Aussi n'est-il jamais gros, mais comme il ne doit pas rester longtemps en terre, on le sème très serré et il produit par le nombre ce qui lui manque par le grosseur. Lorsqu'on se propose d'en extraire l'huile, on choisit les plus beaux, qui l'on replante à la charue à l'époque *de la mi-novembre*<sup>d</sup> dans une terre richement amendée. La récolte  
30 ainsi que celle du Colza, s'en fait *en juin ou juillet.*<sup>e</sup>

<sup>a</sup> Tussen assez grande (C: p. 27, r. 1) en aussitot (C: p. 29, r. 14) is waarschijnlijk een heel blad weggefallen. Cavenne bespreekt in die passage de teelt van zomertarwe, wintergerst, zomergerst, spelt en haver uit de paragraaf 'plantes cultivées en grand'. Van de paragraaf 'plantes legumineuses' ontbreken de alinea's over paardebonden, wikke en koolzaad. De twee hier aangevoegde zinnen luiden bij C: La differences qui existe entre sa valeur et celle du seigle, n'est pas assez grande *pour le dédommager de l'augmentation de ses frais de culture, s'il voulait la forcer dans cette partie: Sa récolte est d'ailleurs impossible dans toute la Campine.* Uit de alinea betreffende wintertarwe (p. 27) en *Là où les terres n'ont pas de repos, on le sème en place sur les terrains auxquels on n'a laissé donner qu'une seule coupe de trèfle, et que l'on a fumés et labourés de suite, ou bien on le sème aussitôt après l'enlèvement du seigle, et on le replante à la charrue vers* le mi-brumaire, uit de paragraaf over koolzaad (p. 29).

<sup>b</sup> C: mi-brumaire.

<sup>c</sup> C: Le navet.

<sup>d</sup> C: mi-brumaire.

<sup>e</sup> C: messidor.

Le chanvre et surtout le lin ne sont pas d'une culture assez générale: le premier faute de débouchés, le seconde faute de connaissance pour le rouir et de fabrique pour l'employer. Cependant le pays pourrait en produire abondamment.

## AUTRES PLANTES

Le chou d'Allemagne, le tabac, la chicorée, la garance, forment une culture particulière aux environs des villes de Maestricht et de Hasselt. La pomme de terre se cultive dans tout le Département non seulement pour la table, mais encore pour la *nourriture*<sup>a</sup> des bestiaux.

Les choux d'Allemagne servent à faire la Sauerkraut que l'on appelle communément choucroute; ils se transportent dans les pays environnants et vont même jusqu'en *Hollande*.<sup>b</sup>

La chicorée torréfiée et réduite en poudre, remplace le café chez la classe pauvre des habitants.

Le tabac est d'une culture moins étendue: il n'a pas le degré de perfection qu'on pourrait lui désirer; mais il est à bon marché.<sup>c</sup> On ne cultive la garance que depuis *environ quarante*<sup>d</sup> ans: les Zélandais firent des efforts inutiles pour écraser, dans son principe, cette nouvelle branche d'industrie; la persévérance de quelques cultivateurs, qui s'en occupaient *particulièrement*,<sup>e</sup> surmonta heureusement tous ces obstacles et depuis

31 *plus de vingt ans*<sup>f</sup> la culture de cette plante a fait des progrès si rapides, qu'on peut fournir aux demandes qui viennent *des pays voisins*,<sup>g</sup> de la Suisse et de l'Allemagne.

Le houblon, dont la consommation est considérable, croit très bien dans différentes parties du Département, mais il n'y est pas cultivé assez en grand et on le tire du Département de l'Ourte.

Si l'on ajoute aux diverses plantes, que nous venons de nommer, la grande carotte d'un jaune pâle, destinée à l'engrais des porcs, le grand treffle de Hollande, le treffle sauvage et la spergule ou sporée, dont on forme des prairies artificielles, on aura la nomenclature générale de toutes celles que l'on cultive dans le Département.

<sup>a</sup> C: l'engrais.

<sup>b</sup> C: Batavie.

<sup>c</sup> C voegt toe: et le pauvre y est habitué.

<sup>d</sup> C: trente ans.

<sup>e</sup> C: uniquement.

<sup>f</sup> C: quinze ans.

<sup>g</sup> C: de l'intérieur.

## ROTATIONS DES RÉCOLTES

La rotation des récoltes est très variée: ici les terres ne reposent jamais; là on dédaigne même de leur faire porter des grains d'un faible rapport; dans certains cantons, la jachère a lieu tous les trois ans; ailleurs, c'est à des temps plus rapprochés. Il est donc plus facile de donner un aperçu qu'un tableau exact de la succession des récoltes. Voici l'ordre que l'on suit ordinairement à Maestricht: si l'on fume le terrain aussitôt la moisson faite,<sup>a</sup> c'est pour y planter le colza ou la navette; si c'est au commencement de l'hiver, c'est pour la culture de la garance ou de la pomme de terre; si c'est au printemps, c'est pour le chou d'Allemagne et plus rarement pour le chanvre, les fèves ou les vesces.

32

Au chou d'Allemagne succède la pomme de terre; au colza, à la navette, à la garance qui reste deux ans en terre, à la pomme de terre, au chanvre, aux fèves et aux vesces succèdent le froment ou l'orge d'hiver; après ces derniers vient le seigle.

Les terres semées en orge, au lieu de froment, donnent ordinairement deux récoltes de seigle de suite. Le seigle qui a succédé au froment est, au moins d'août,<sup>b</sup> remplacé par des navets qui servent l'hiver à la nourriture des bestiaux; l'avoine à son tour après ces navets. Dans cette avoine ou dans la deuxième récolte de seigle, après l'orge, on sème au printemps le trèfle, dont on commence quelquefois à jouir dès le mois de septembre,<sup>c</sup> mais dont la principale récolte n'a lieu que l'été suivant le trèfle ne reçoit que la moitié des engrais ordinaires; il est remplacé par le froment ou l'orge, puis par le seigle et les navets et enfin par l'avoine, à laquelle on fait encore assez souvent succéder le seigle, lorsqu'on retarde la récolte des navets.

33

Le laboureur des environs de Maestricht s'éloigne peu de la marche qu'on vient d'indiquer, à moins qu'une gelée trop forte, une inondation des linaçons et d'autres circonstances ne détruisent ses semences d'hiver; il recouvre alors sa terre d'autres plantes au printemps et sa perte se borne aux frais de labour et de semences, puisque sa nouvelle récolte n'en est pas moins bonne.<sup>d</sup>

Dans les terrains plus sablonneux et qui approchent de la Campine, le

<sup>a</sup> Ontbreekt bij C.

<sup>b</sup> C: thermidor.

<sup>c</sup> C: vendémiaire et brumaire.

<sup>d</sup> Cesuur van 18 regels.

seigle succède à la jachère, et le sarazin ou l'avoine au seigle; en suite revient la jachère.

A Hasselt l'on commence par les pommes de terre, auxquelles succède le seigle; viennent en suite l'avoine et le sarazin.

34

## LABOURAGE ET SEMAILLES

Les charues, que l'on emploie, sont légères et simples: les champs sont ordinairement labourés à plat; on observe seulement de croiser les sillons en donnant le second et le troisième labour.

Dans les endroits, où il n'y a pas de jachères, on ne donne presque jamais que deux labours: le premier, qui a lieu après l'enlèvement des grains, est peu profond; il détache les chaumes et les recouvre légèrement de terre pour en faciliter la décomposition: avant de donner le second on herse le champ à diverses reprises et en sens contraires; un fort rouleau précède ordinairement la herse, afin de faciliter son action: après cette opération, on laboure aussi profondément que le terrain peut le permettre et on laisse ensuite reposer la terre jusqu'au moment des semailles. Elles ont lieu *sur la fin de septembre*<sup>a</sup> et se continuent sans interruption; on commence par l'orge, vient ensuite le seigle, puis le froment.

Ces grains sont repandus à la main; on les recouvre à la herse, que l'on fait passer en tout sens; vient ensuite le rouleau qui écrase ce que celle-ci a épargné, et enfin l'on finit par un tour de herse qui achève d'émotter le terrain. Quand les grains sont levés, on y fait encore passer le rouleau pour raffermir les racines, excepté cependant dans les terres fortes, où l'eau ne peut facilement pénétrer.

35 Le froment est le seul grain qui reçoive la chaulage; on le lave dans l'eau de chaux déjà un peu éteinte à l'air; quelques cultivateurs y mêlent de sel marin; il est rare d'ailleurs qu'il y ait des blés noirs dans le pays.

Cette manière de labourer ne varie pas beaucoup, même dans les cantons soumis à la jachère; elle peut donner une idée générale de ce qui se pratique dans tout le Département.

Les grains d'été suivent la même marche, excepté que le premier labour ne se donne qu'après les semailles d'hiver, de manière qu'il n'y ait que la moitié du chaume détaché de la terre et qu'il recouvre la moitié restante. Cette méthode offre l'avantage de recueillir les influences favorables des gelées et des météoris.

<sup>a</sup> C: seconde décade de vendémiaire.

## MOISSONS

La moisson commence vers la *mi-juin*:<sup>a</sup> elle se fait dans l'ordre des se-mailles et par les habitants du pays.<sup>b</sup>

- 36 Tous les grains se coupent à la petite faux; un homme peut en abattre trente ares par jour. L'avoine, quand elle n'est pas trop ferme, se coupe à la grande faux.

Dès que les grains sont secs, on les réunit au nombre de trois à quatre javelles pour en faire une gerbe. Si la saison est humide, on dresse les javelles, en les assujettissant au sommet par un faible lien. Le produit de la récolte est ordinairement déposé dans des granges; on *invite*<sup>c</sup> les meules autant que possible.

Les grains sont battus par les ouvriers de la ferme, ou bien par entreprise, au moyen de la 18e ou 19e mesure; on les netoient au van, et plus généralement en les faisant passer au moulin appelé tarare.

## PRAIRIES

Outre<sup>d</sup> les près naturels qui bordent les cours d'eau et les bas fonds, il n'est pas une métairie qui n'ait son verger bien enclos. Les arbres fruitiers y sont espacés de onze à treize mètres; il ne nuisent point à la végétation et procurent un azile aux bestiaux dans les chaleurs de l'été.

- 37 Les prairies artificielles sont composées de treffle de Hollande qui donne quelquefois jusqu'à trois coupes, de navets, de spergule et de treffle sauvage que l'on sème sur les jachères. Ces nourritures se donnent ordinairement dans l'étable, excepté la spergule qui croit dans les terrains sablonneux, et que l'on fait paître sur le pré, en observant que les bestiaux ne s'en gorgent point. Le treffle sauvage ne sert qu'aux moutons.

La luzerne n'est point en usage et ne peut soutenir la comparaison avec le treffle d'Hollande. On n'a point essayé jusqu'ici le sainfoin, qui réussirait, peut être, dans les pays incultes.

En total, l'on peut estimer la quantité de terrains occupés par des prairies, tant naturelles qu'artificielles, au cinquième environ de ceux cultivés; leur produit est reconnu trop avantageux, pour ne pas faire croire que celle quantité augmentera *par la suite*.<sup>e</sup>

<sup>a</sup> C: mi-messidor.

<sup>b</sup> Cesuur van 4 regels.

<sup>c</sup> C: évite.

<sup>d</sup> Bij C gaat aan deze passage een alinea van 4 regels vooraf.

<sup>e</sup> C: sous peu d'années.

C'est de ce grand nombre de prairies que l'agriculture *de ce*<sup>a</sup> Département tire son plus beau lustre et ses plus grands avantages. Elles mettent à même d'élever une multitude de bestiaux, qui par les engrais, rendent à la terre plus qu'elles n'a fourni elle même pour les nourrir.

## FORÊTS

On se chauffe dans presque tout le Département avec de la houille, excepté dans la Campine, où la classe ouvrière et pauvre brûle des tourbes. Les bois ne servent qu'à la construction et au chauffage des fours et usines.

38 La masse des forêts, *sur la rive gauche de la Meuse*,<sup>b</sup> comprend environ 4000<sup>c</sup> hectares, dont *près de 2500*<sup>d</sup> appartient à l'Etat et le reste à des communes ou à des particuliers.<sup>e</sup>

### 40 ARBRES CROISSANTS DANS LES BOIS DU DÉPARTEMENT FUTAIE

Le chêne	Le peuplier d'Italie
Le châtaignier	Le peuplier tremble
Le marronnier	Le saule laineux
Le hêtre	Le saule blanc
L'orme	L'osier jaune
Le charme	L'osier blanc
Le frêne	Le bouleau
Le noijer	Le pin
Le noisetier	L'aune
Le serisier	Le sapin
Le peuplier, <i>noir et blanc</i> <sup>f</sup>	Le tilleul

<sup>a</sup> C: du.

<sup>b</sup> Niet bij C.

<sup>c</sup> C: 5.400.

<sup>d</sup> C: 3.000.

<sup>e</sup> Cesuur van 53 regels.

<sup>f</sup> C: le peuplier noir.

## ARBRISSEAUX ET ARBUSTES

Le cornouiller	Le houx
Le chevre feuille	Le sureau
Le lierre	L'épine-vinette
L'aubépine	L'ajonc
Le nefflier	La ronce
Le prunellier	Le groseillier épineux
Le buis	Le murier
La bruyère	Le fraisier
Le genièvre	Le framboisier
Le genêt	

## ARBRES ET PLANTES ÉTRANGÈRES

Beaucoup d'amateurs en cultivent par curiosité dans leurs jardins, mais nous n'entrerons dans aucun détail sur cette branche de culture, qui n'a offert jusq'ici aucun but direct et immédiat d'utilité publique.

41

## ARBRES FRUITIERS

Les arbres fruitiers, que l'on cultive, sont le poirier, le pommier, le prunier, l'abricotier, le pêcher, le serisier, le noyer, le châtaignier, le murier, la *vigne*.<sup>a</sup>

Cette branche de culture est très soignée et en voyant les beaux fruits, que l'on récolte, particulièrement pour la table, *on est tenté de croire*<sup>b</sup> qu'elle ne laisse presque rien à désirer.<sup>c</sup>

Les pommes servent à faire du vinaigre et du sirop; on en fait aussi du cidre dans certains cantons, mais cette liqueur, faite sans choix, n'offre pas le degré de bonté dont elle est susceptible.

## JARDINS POTAGERS

Le jardinage potager est d'autant plus connu, que les légumes sont la principale nourriture des habitants. Chaque ménage, dans les campagnes, et souvent dans les villes, a un jardin qui suffit ordinairement à sa con-

<sup>a</sup> C voegt toe: et plusieurs de leurs variétés.

<sup>b</sup> C: on croirait.

<sup>c</sup> Cesuur van 6 regels.

sommatum; les marchés sont approvisionnés par des jardiniers qui habitent *aux environs des villes et par les cultivateurs voisins qui y apportent l'exédent du nécessaire à leur propre consommation.*<sup>a</sup> Il n'y a que les grands propriétaires qui cultivent les primeurs; le jardinier, qui s'y livrerait, ne serait point indemnisé, par la vente de ses soins et dépenses.

#### PROPOSITION 11<sup>e</sup> <sup>b</sup>

Quels sont les fleuves et rivières navigables et flottables; quels sont ceux ou celles qui prennent leur source dans le Département ou qui y ont leur embouchure? Quel est l'étendue du Département qu'ils parcourent? Ou y entrent-ils? Ou en sortent-ils? Quelle espèce de poissons nourrissent-ils?

De toutes les rivières, qui arrosent le Département de la Meuse Inférieure, il n'y a que la Meuse qui soit navigable et flottable.

- 62 La Meuse prend sa source dans les Vosges et traverse les Départements de la Meuse, des Ardennes, de Sambre-et-Meuse, de l'Ourte et de la Meuse Inférieure, quelle coupe dans la direction du sud au nord, en baignant les murs de Maestricht, Maaseick, Ruremonde et Venloo; elle coule ensuite dans le territoire hollandais en longeant à droit le Département de la Roër, reçoit les eaux du Waal au fort Saint-André et se réunit plus bas au second bras du Rhin entre Gorcum et Rotterdam.

Cette<sup>c</sup> rivière entre dans le Département entre Visé et Lannaye; elle en sort à quelque distance du fort Saint-Michel qui fait partie des défenses de Venloo et après avoir parcouru une longueur développée d'environ quatre vingt quinze mille mètres.

Les principales espèces de poisson, que la Meuse nourrit, sont le brochet, barbeau, carpe, anguille, gougeon, perche, ranche et une infinité d'autres espèces de moindre qualité.

- 63 Cette rivière commence à être navigable dans le Département de la Meuse et son lit paraît généralement bien encaissé jusqu'à Liège, mais depuis cette ville jusqu'aux environs de Venloo sa navigation est difficile, parce qu'elle est moins profonde, qu'elle est sujette à des attérissements et change souvent de direction. Ceci vient 1<sup>re</sup> de ce qu'elle coule sur un terrain sablonneux dont les berges, sans consistance, ne peuvent résister à l'action des grandes eaux; 2<sup>e</sup> de ce quelle n'est plus contenue par les

<sup>a</sup> C: les faubourgs.

<sup>b</sup> Van hier tot ... il n'y a que la Meuse qui soit navigable et flottable. Niet bij C.

<sup>c</sup> De nu volgende alinea ontbreekt bij C.

chaînes de montagnes qui bordent son lit jusqu'au dessous de Liège; 3e de ce que son cours trop tortueux la prive de la force, dont elle a besoin, dans les crues *d'eau*,<sup>a</sup> pour le débarasser du limon quelle charie.

On peut remédier à ces incovénients en rectifiant son cours, en le resse-rant par des epis sagement distribués et en entretenant avec soin les di-gues actuelles.

La navigation de la Meuse doit d'autant plus fixer l'attention du gouver-nement, qu'elle présente un débouché facile pour l'exportation en Hol-lande et dans une partie de l'Allemagne, en remontant le Waal, de toutes les productions que fournissent le sol du Département, les manufactures, les mines et *carrières, la partie*<sup>b</sup> de la Belgique et de la France qui environ-ment son cours.<sup>c</sup>

#### PROPOSITION 12<sup>e</sup> <sup>d</sup>

Quelle est la principale branche de commerce et d'industrie dans votre Département? Quelles sont les principales fabriques ou manufactures, en indiquant le nombre et les endroits où elles sont situées?

- 44 Le Département de la Meuse Inférieure, situé entre *la Hollande et la Bel-gique, dont il fait aujourd'hui partie*<sup>e</sup>, arrosé d'ailleurs par une rivière na-vigable est appelé par sa position à jouir d'un commerce *considérable*,<sup>f</sup> *mais le lit de la Meuse devrait être rectifié et les péages établis ou à établir sur son cours modérés*.<sup>g</sup>

La construction de *la chaussée de Heers à Tongres qui fait en branche-ment à celle de Bruxelles à Liège*,<sup>h</sup> la réparation et l'entretien des digues de la Meuse de manière que sa navigation devienne plus facile, *l'achèvement de Canal de l'Escaut à la Meuse et de la rigole navigable*,<sup>k</sup> tels sont les objets sur lesquels le gouvernement doit faire attention pour

<sup>a</sup> C: pour se débarrasser du limon qu'elle charrie.

<sup>b</sup> C: carrières de toutes espèces de la partie.

<sup>c</sup> Cesuur van p. 63, r. 20 tot p. 69, r. 9.

<sup>d</sup> Van hier tot ... où elles sont situées? Ontbreekt bij C.

<sup>e</sup> C: la Belgique, la Hollande et l'Allemagne.

<sup>f</sup> C voegt toe: de commission et d'entrepôt.

<sup>g</sup> C: Le défaut presque absolu de communication par terre, la difficulté de la navigation de la Meuse, paralysée sous l'ancien gouvernement par de nombreux péages, l'ont privé jusqu'ici de ces avantages.

<sup>h</sup> C: d'une chaussée, depuis Saint-Trond jusqu'à Aix-la-Chapelle.

<sup>k</sup> C: la construction d'un canal de la Meuse à l'Escaut.

vivifier le commerce *du Département*.<sup>a</sup> il est restreint aujourd'hui presque entièrement aux productions agricoles. Les<sup>b</sup> principales fabriques de la partie du Département, située sur la rive gauche de la Meuse, sont celles qui suivent. Savoir: 1er, les distilleries d'eau de vie de grains; 2e, les savonneries; 3e, la préparation de la garance; 4e, la torrification de la chicorée; 5e, la préparation du tabac au poudre et à fumer; 6e, les raffineries de sel; 7e, les tanneries; 8e, les fabriques de dentelles; 9e, les papeteries.

#### DISTILLERIES D'EAU-DE-VIE DE GRAINS<sup>c</sup>

45 L'usage des liqueurs fermentées est regardé comme de première nécessité dans les pays humides. Le Département de la Meuse Inférieure et ceux environnants, qui doivent être rangés dans cette classe, recevaient autrefois des fabriques Hollandaises de Schiedam la grande quantité d'eau-de-vie de grains nécessaires à leur consommation.

L'activité de quelques habitants *de Maestricht et de Hasselt*<sup>d</sup> naturalisa, il y a *environ cinquante*<sup>e</sup> ans, cette branche d'industrie *dans ce Département*.<sup>f</sup> Ils ne tarderaient point à avoir des nombreux imitateurs: on perfectionna les procédés des fabriques de Schiedam et déjà depuis plusieurs années *le débit des eaux-de-vie d'Hollande est anéanti dans le pays*.<sup>g</sup>

*D'après les renseignements, qui nous sont parvenus, le nombre des distillateurs, sur la rive gauche de la Meuse, est de 148, dans le plus grand nombre fabriquent avec plusieurs alambics; ces distillateurs sont pour la plupart établis à Maestricht, Hasselt, aux environs de ces deux villes et dans la Campine*.<sup>h</sup> La distillation de grains, seigle et orge, donne environ sept million quatre cent mille litres d'eau-de-vie, qui dans les temps ordinaires valent dans le commerce plus de *trois*<sup>k</sup> millions de francs. *Chaque*  
46 *année un tiers de cet eaux-de-vie*<sup>l</sup> se consomme dans le Département; il

<sup>a</sup> Ontbreekt bij C.

<sup>b</sup> Van hier tot het einde van de alinea niet bij C.

<sup>c</sup> C: Brandevineries (fabriques d'eau-de-vie de grains, appelée communément Brandevin).

<sup>d</sup> Niet bij C.

<sup>e</sup> C: quarante.

<sup>f</sup> C: à Maestricht.

<sup>g</sup> C: leur débit, dans le pays, est entièrement anéanti. Vervolgens ontbreken 3 regels van C.

<sup>h</sup> C: D'après les rôles des patentes de l'an 10, le nombre des distillateurs est de 186, ce qui doit faire supposer une quantité beaucoup plus considerable d'alambics. Vervolgens cesuur van 7 regels.

<sup>k</sup> C: quatre.

<sup>l</sup> C: Un tiers de ces liqueurs.

reste se vend dans ceux environnants et jusque dans l'intérieure de la France,<sup>a</sup> particulièrement dans la Champagne et dans le pays de Bar, qui envoient quelquefois des vins en échange. On a dit que les richesses du Département étaient entièrement agricoles; l'excédent des grains nécessaires à la nourriture de ses habitants suffirait, à peu près, à la consommation des fabriques d'eau-de-vie;<sup>b</sup> mais on a plus d'avantage dans plusieurs cantons à la vendre dans les pays de Verviers et de Limbourg, ce qui oblige les distillateurs à tirer une grande partie de leur seigle du Département de la Roër et de la Campine brabançonne.

L'avantage des fabriques d'eau-de-vie de grains ne consiste point seulement dans les produits considérables que nous avons indiqués. Les restants<sup>c</sup> de la distillation servent à la nourriture d'une grande quantité<sup>d</sup> de boeufs et d'un grand nombre de porcs. Ces animaux contribuent, par les engrais qu'ils procurent, à la prospérité de l'agriculture et la soutiennent toute entière dans un pays dont le sol ingrat ne produit qu'autant qu'il est amendé fréquemment.<sup>e</sup>

Il y a sept<sup>f</sup> fabriques de savon dans la partie du Département, *située sur la rive gauche de la Meuse, dont cinq à Maestricht et deux à Hasselt.*<sup>g</sup> On y fait du savon noir, le seul dont on se sert *commencément*<sup>h</sup> ici et dans les pays environnants. Les fabricants tirent la potasse d'Allemagne et l'huile qu'ils emploient, qui est ordinairement de navette, de colza, de chanvre ou de lin provient du Département et en grande partie de ceux de la Dijle, de l'Escault, de la Lys et du Nord.

Le commerce de savon est considérable; non seulement les fabricants fournissent à la consommation du pays, d'autant plus forte qu'il n'y a pas de cendres pour lessiver de linge, mais encore les deux tiers de leurs produits passent dans les Départements voisins.<sup>k</sup>

<sup>a</sup> C: de la République.

<sup>b</sup> Niet bij C.

<sup>c</sup> C: marcs resultant.

<sup>d</sup> C: de plus de sept mille.

<sup>e</sup> Cesaar van 31 regels.

<sup>f</sup> C: dix.

<sup>g</sup> Niet bij C.

<sup>h</sup> C: serve.

<sup>k</sup> Cesaar van 3 regels.

On fabrique annuellement *dans cette partie du Département*<sup>a</sup> sept à huit<sup>b</sup> mille myriagrammes de savon, que se vend aujourd'hui dans le commerce à raison de 70 à 80<sup>c</sup> centimes le kilogramme.

## CHICORÉE

On cultive et on récolte annuellement environ 30<sup>d</sup> hectares de chicorée *dans la partie du Département, située sur la rive gauche de la Meuse,*<sup>e</sup> qui produisent à peu près 8<sup>f</sup> mille myriagrammes de chicorée torréfiée. Cette denrée se débite particulièrement dans ce Département et dans ceux environnants, où la classe du peuple a l'habitude journalière du café. 49 Pour en diminuer la dépense, elle y mêle quelquefois jusqu'à moitié et même jusqu'à deux tiers de chicorée; *lorsqu'on n'en mêle qu'un quart dans le café, elle ne donne point à la liqueur de gout désagréable; il paraît d'ailleurs que son usage n'est point nuisible à la santé.*<sup>g</sup> *La chicorée torréfiée se vend actuellement 65 à 75 centimes le kilogramme.*<sup>h</sup> *Les principales fabriques de chicorée sont à Maestricht et à Hasselt.*<sup>h</sup>

## TABAC

*Le tabac qu'on cultive aux environs de Hasselt et de Maestricht, occupe annuellement 15 hectares de terrain,*<sup>i</sup> qui produisent ensemble environ 30 mille kilogrammes; *on le vend aujourd'hui, en gros, à Hasselt un franc le kilogramme;*<sup>m</sup> ce tabac se consomme presque en totalité dans le pays. Sa qualité est inférieure; et ceux qui le cultivent n'ont de débit qu'autant que celui des îles est à un prix élevé.

<sup>a</sup> Niet bij C.

<sup>b</sup> C: 10 à 12.

<sup>c</sup> C: 60 à 70.

<sup>d</sup> C: 32.

<sup>e</sup> Niet bij C.

<sup>f</sup> C: 9.000.

<sup>g</sup> C: On a été très-heureux d'avoir cette ressource dans le courant de la guerre, où le café a valu jusqu'à 6 et 7 francs le kilogramme.

<sup>h</sup> C: Le myriagramme de chicorée se vend dans le commerce à raison de 5 à 6 francs. Daarna cesuur van 4 regels.

<sup>h</sup> Niet bij C.

<sup>i</sup> C: On plante annuellement 15 hectares de tabac.

<sup>m</sup> C: que l'on vend fabriqués à raison de 60 centimes.

## GARANCE

La garance est une des belles branches de commerce du Département; on la cultive *particulièrement aux environs de Maëstricht et de Hasselt*. On emploie, annuellement, 80 hectares à cette culture, qui donne un produit d'environ 150 mille kilogrammes de garance préparée<sup>a</sup> et prête à être employée dans les arts. Son prix, année commune, est d'un franc à 1 fr. 20 le kilogramme.<sup>b</sup> Les deux tiers de ce produit se débitent en Allemagne et un tiers dans les pays voisins.<sup>c</sup>

*La culture de la garance est dispendieuse et demande beaucoup de soin; mais le profit, qu'on en retire, compense avantageusement les frais; il est calculé à 30% lorsque le prix est au taux moyen.*<sup>d</sup>

50

## RAFFINARIES DE SEL

On ne consomme dans le Département et dans ceux environnants que du sel blanc; on le fait venir brut de l'île d'Oleron et on le raffine dans le pays. Il y a six<sup>e</sup> poêles dans tout le Département; elles sont<sup>f</sup> établies à Maëstricht; elles raffinent annuellement 8000<sup>g</sup> rasières de sel, pesant ensemble 150 mille<sup>h</sup> myriagrammes. Le prix du sel brut varie en raison de la facilité des transports; <sup>k</sup> il se vend blanchi à raison de 1 fr. 30 le myriagramme.<sup>l</sup> Ces sels se débitent dans le Département et dans celui de la Roër.<sup>m</sup>

54

## TANNERIES

Les tanneries du Département sont renommées par la bonté de leur cuirs;<sup>n</sup> les peaux mortes du Département et de ceux environnants sont

<sup>a</sup> C: on en récolte annuellement environ 120 hectares, qui produisent ensemble 225.000 kilogrammes de garance fabriquée.

<sup>b</sup> C: Elle se vend à raison de 1 franc 20 centimes et 1 franc 45 centimes le kilogramme.

<sup>c</sup> C: dans l'intérieur.

<sup>d</sup> C: La garance du département est de très-bonne qualité; elle peut soutenir avec les meilleurs garances de Zélande et d'Alsace.

<sup>e</sup> C: Il n'y a que quatre.

<sup>f</sup> Niet bij C.

<sup>g</sup> C: 6.500.

<sup>h</sup> C: 104.400.

<sup>k</sup> C:suur van 3 regels.

<sup>l</sup> C: 1 franc 20 centimes.

<sup>m</sup> C:suur van 8 regels.

<sup>n</sup> C:suur van 9 regels.

*presque suffisantes. Aujourd'hui, au besoin des tanneries, on en tire quelquefois de la Hollande et de l'Allemagne.<sup>a</sup>*

On met toutes les peaux à la fosse; les grosses y restent ordinairement trois ans et les petites environ neuf mois. On tire le tan des Départements de l'Ourte et de Sambre et Meuse. *Le nombre des tanneries situées dans le Département, rive gauche de la Meuse, est de 42, distribuées dans les villes de Maestricht, Tongres, Hasselt, St. Trond, Reickhem, Maeseick, Weert et dans la campine Liègeoise.<sup>b</sup>*

On ne fabrique de dentelles qu'<sup>a</sup> St. Trond dans l'*arrondissement de Hasselt.<sup>d</sup>* Huit à neuf cent ouvrières travaillent à cet objet, tant chez elles que dans les ateliers des fabricants. Les dentelles de St. Trond sont dans le genre de celles de Malines et de Bruxelles quoiqu'elles aient moins de réputation dans le commerce. On en fabrique de différentes espèces et on *évalue<sup>e</sup>* à environ huit mille mètres *par an.<sup>f</sup>* Celles de première qualité qui valent douze à quatorze francs le mètre; celles de dernière qualité sont peu estimées et se vendent à bas prix.

Le peu de connaissance que l'on a de la culture et du rouissage du lin, oblige de tirer les fils employés à la fabrique des Département du Nord et de la Dijle.

Les dentelles de St. Trond se vendent presque toutes à l'étranger: on les débite particulièrement en *Hollande<sup>g</sup>* et aux foires de Francfort.<sup>h</sup>

<sup>a</sup> C: Suffisent a present aux besoins des tanneries; le débit de cuirs n'est plus assez considerable pour qu'il soit nécessaire de s'approvisionner de peaux mortes d'Allemagne et d'Amérique.

<sup>b</sup> Niet bij C. C heeft op deze plaats een passage van 9 regels over de prijs van het leer en over de moeijlichkeiten met de aanvoer van grondstoffen uit de Bataafse Republiek.

<sup>c</sup> Niet bij C.

<sup>d</sup> C: second arrondissement.

<sup>e</sup> C: peut evaluer.

<sup>f</sup> Niet bij C.

<sup>g</sup> C: Batavie.

<sup>h</sup> Cesuur van 14 regels.

Il n'y a qu'une seule<sup>a</sup> papeterie dans la partie du Département, située sur la rive gauche de la Meuse; elle<sup>b</sup> est établie à Maestricht sur le Jaer près du confluent de cette rivière avec la Meuse. On y fabrique du papier de plusieurs qualités mais on en fait très peu.<sup>c</sup>

#### PROPOSITION 13<sup>e</sup> <sup>d</sup>

Quel est l'état de l'instruction publique? Combien avez-vous de collèges? Ou sont-ils placés? Quels sont les objets de l'enseignement? Les petites écoles sont-elles nombreuses dans les campagnes et sont elles fréquentées?

Les écoles primaires et secondaires forment les deux degrés d'instruction dans le Département.

#### ECOLES PRIMAIRES

Des écoles primaires organisées conformément à la Loi du 11 floréal an 10 existent dans plusieurs communes de la partie du Département située sur la rive gauche de la Meuse; le nombre n'en est pas considérable, parce que la pénurie d'instituteurs instruits dans la langue française n'a pas permis de généraliser la mesure et qu'on y trouve en outre peu de sujets qui réunissent les diverses connaissances qui composent l'enseignement d'une école primaire. C'est pas cette raison que l'éducation des enfants, dans la majeure partie des communes rurales, est abandonnée à des instituteurs particuliers qui ne leur donnent que pendant quelques mois de l'année des leçons de lecture et d'écriture dans la langue flamande et quelques principes de calculs.

Il existent cependant dans quelques communes du Département, telles que Maestricht, Tongres, Hasselt, St. Trond, Looz et Herck-la-ville des maisons particulières d'éducation, où l'enseignement est plus étendu;

<sup>a</sup> C: deux.

<sup>b</sup> Niet bij C.

<sup>c</sup> Niet bij C. C heeft op deze plaats een passage van 14 regels over de omvang van de produktie, de prijs en de gefabriceerde papiersoorten.

<sup>d</sup> Het antwoord op vraag 13 is geheel nieuw. C beschrijft op p. 90-92 een vroegere toestand van het onderwijs.

dans les unes il comprend les langues latines et françaises; dans quelques autres il réunit ces parties aux éléments de mathématique et de la géographie.

Le Département ne possède aucune école de charité pour les pauvres et on y voit point de maison d'éducation pour les filles.

## ÉCOLES SECONDAIRES

Il n'existe point d'écoles secondaires particulières. On s'est occupé, jusqu'à présent, de l'établissement des écoles secondaires communales. La ville de Maestricht en possède une. Un arrêté du gouvernement français du 12 Germinal an 12 lui concède à cet effet le bâtiment des cidevants dominicains, dans lequel l'école centrale du Département avait été placée. Cette école secondaire est composée d'un professeur Directeur et de six autres professeurs: Savoir: quatre professeurs de Latin, un professeur de physique, un professeur de mathématique et un maître de dessin.

L'école secondaire de Maestricht possède une bibliothèque assez bien assortie, un cabinet de physique, un laboratoire de chimie et une petite collection d'objets de minéralogie. Le nombre des élèves, tant pensionnaires qu'externes, est de 160.

Les villes de Hasselt et de St. Trond ont chacune une école secondaire, mais d'un degré inférieur.

## PROPOSITION 14<sup>e</sup>

Quels sont le caractère, les habitudes, les mœurs des habitants?<sup>a</sup>

- 94 Les<sup>b</sup> habitants du Département de la Meuse Inférieure *en général*<sup>c</sup> sont  
95 doués de qualités *estimables*:<sup>d</sup> ils sont laborieux, économes, industriels,  
patients et soumis aux lois; leur constance dans leurs entreprises et l'esprit  
d'observation qu'ils y apportent, ne laisse point douter qu'ils réussiront  
dans les sciences exactes lorsqu'ils voudraient s'y adonner; ils excellent  
particulièrement dans l'agriculture, à laquelle *le grand nombre*<sup>e</sup> se livre

<sup>a</sup> Van Proposition 14e tot .... mœurs des habitans. Niet bij C.

<sup>b</sup> Een hieraan voorafgaande alinea van 10 regels is weggelaten.

<sup>c</sup> Niet bij C.

<sup>d</sup> C: les plus estimables.

<sup>e</sup> C: ils.

*exclusivement;*<sup>a</sup> *ils ont à peu près les mêmes habitudes que les autres habitants de la Belgique.*<sup>b</sup>

92 Excepté les communes contigues au Département de l'Ourte, où l'on  
93 parle wallon, la langue flamande est en usage dans la reste du Département. C'est un idiôme qui diffère dans chaque canton et auquel les gens instruits substituent le hollandais, ou le français, lorsqu'ils écrivent. Le français se parle dans tout les villes; il est même très répandu dans les cantons rureaux.<sup>c</sup>

L'usage du pain blanc ne s'est introduit dans les villes que depuis *quelques années.*<sup>d</sup> On mange partout du pain de seigle et la majeure partie des gens aisés y sont tellement habitués, qu'ils le préfèrent par goût à tout autre.

Les pommes de terre, les choux et toutes les espèces de légumes potagers forment la partie essentielle et importante de la nourriture: l'habitant de la campagne, depuis le fermier jusqu'au simple paysan, les accomode avec un peu de lard; les plus aisés ont soin, à cet effet, d'élever tous les ans un ou plusieurs porcs, selon leurs facultés. Les ouvriers les plus pauvres ne mangent que du pain de seigle et des légumes; il y a même quelques cantons de la Campine, où la classe ouvrière mange peu de pain de seigle et se nourrit entierrement des légumes et des gateaux de farine de sarazin. L'eau-de-vie de grains et la bière sont les seules boissons du pays; tous les habitants en font usage. La bière est ordinairement bonne; il n'y a que la classe des journaliers et les plus pauvres habitants de la Campine qui boivent de l'eau et du petit lait. L'usage du thé et du café est général dans les villes et parmi la classe un peu aissée des habitants de la campagne; on prend ordinairement du thé le matin et du café *après diner,*<sup>e</sup> on y met peu ou point de sucre et pour en diminuer la dépense on y mêle de la chicorée torréfiée, qui coute très peu.

#### PROPOSITION 15<sup>e</sup>

Quels sont les maladies qui affectent le plus ordinairement les hommes et les bêtes?<sup>f</sup>

<sup>a</sup> C: à-peu-pres exclusivement.

<sup>b</sup> Niet bij C. Deze heeft hier een passage over de militaire kwaliteiten van de inwoners van het departement. De vagabondage in de kantons ten westen van de Maas en de religie.

<sup>c</sup> Cesuur van 6 regels.

<sup>d</sup> C: peu de temps.

<sup>e</sup> C: l'après-midi.

<sup>f</sup> Van Proposition 15e tot ... et les bêtes? Niet bij C.

- 88 Un sol uni, un fleuve important qui traverse le Département dans toute sa longueur, des rivières et des ruisseaux multipliés et rapides qui le coupent en tous sens, contribuent puissamment à y entretenir la salubrité.
- 89 Elle est égale dans les trois arrondissements, excepté dans une partie de celui de Ruremonde, où le terrain marecageux donne lieu aux maladies communes aux pays bas et humides. On a observé, en général, que les maladies asthéniques et les inflammations communes aux pays secs et élevés, étaient aussi rares que les fièvres intermittents: le scorbut, les écrouelles et les autres maladies asthéniques regnantes ordinairement dans les pays couverts d'eaux stagnantes.
- Les épidémies sont également peu fréquentes à l'exception cependant des affections catarrhales, occasionnées souvent par les vents du nord et *nord-ouest*, qui<sup>a</sup> regnent à peu près constamment pendant le printemps et l'été.
- Les fièvres *putrides*<sup>b</sup> regnent quelques fois dans le pays.<sup>c</sup>

MALADIES QUI ONT AFFECTÉS LES BÊTES PENDANT LE COURS DE 1814<sup>d</sup>

*Chevaux*

*Bêtes à cornes*

La morve ou ozène  
 Cattarrhe ou morfondure  
 Le vertigo  
 La maladie vermineuse  
 La gourme  
 La fourbare  
 La fièvre

La péripneumonie  
 Le pissement de sang  
 La météorisation  
 La fièvre

*Bêtes à laine*

*Cochons*

La gale  
 La météorisation

La soie

<sup>a</sup> C voegt toe: et par les pluies abondantes qui, depuis quatre ans.

<sup>b</sup> C voegt toe: et les dysenteries.

<sup>c</sup> Cesuur van 30 regels.

<sup>d</sup> De passage over veeziekten niet bij C.

## PROPOSITION 16<sup>e</sup> <sup>a</sup>

Quels sont les rapports de votre Département avec les Départements voisins ou les pays Limitrophes?

Les rapports du Département de la Meuse Inférieure avec les Départements voisins ne consistent que dans un commerce de détail d'objets nécessaires à la consommation locale pour ceux que celui-ci ne fournit pas. En échange, on y fait passer les produits de quelques branches d'industrie que le Département possède; tels que des eaux-de-vie de grains, quelques étoffes de laine, des bas tricotés, du sel raffiné, du savon, de la chicorée torréfiée, de la garance, de l'amidon, des cuirs tannés etc.

Le Département fait aussi avec la Hollande quelques échanges de denrées, dont l'entrée et la sortie ne sont point prohibées. Il trafique encore avec les Départements de la Dijle et des deux Nèthes et le pays de Limbourg de ses grains et de ceux qu'il reçoit de la Roër et des Départements qui bordent la Meuse, mais ce n'est que momentanément et plus souvent par commission; on ne fait pas de dépôt de grains dans le Département et il n'y existe point de magasin, proprement dit, de marchandises.

Articles additionnels aux 16 propositions de S.E. Monsieur le Commissaire Général de l'Intérieur.

69

## MINÉRALOGIE

Il y a dans *la partie du Département de la Meuse Inférieure, située sur la rive gauche de cette rivière,*<sup>b</sup> des carrières de pierre calcaire,<sup>c</sup> des tourbières et une fontaine d'eau minérale. Ces objets présentent dans leur ensemble, peu de richesses et de variétés; les uns cependant sont dignes des méditations du géologue *et les autres méritent quelque attention.*<sup>d</sup>

## CARRIÈRES CALCAIRES

Il y a des carrières calcaires dans toutes les montagnes, qui bordent la

<sup>a</sup> Proposition 16e en het antwoord niet bij C.

<sup>b</sup> C: le département.

<sup>c</sup> C voegt toe: et de grès.

<sup>d</sup> C: les autres appellent toute l'attention et la surveillance de l'administrateur.

70 rivière de *Jaer*;<sup>a</sup> on doit surtout *remarquer*<sup>b</sup> celle qui est située à environ mille mètres au sud de la ville de Maestricht et qui est particulièrement connue sous le nom de Souterain de la Montagne de St. Pierre: elle s'étend jusqu'à deux myriamètres au delà de Maestricht vers Liège. Ses vastes galeries, qui s'entrelacent et se prolongent en tout sens, forment un grand labyrinthe entièrement inextricable et où regnent à la fois la solitude et l'obscurité la plus profonde. Il est indubitable que toutes ces excavations ont été formées de mains d'hommes: la ville de Maestricht et les communes environnantes ont été primitivement batiées des pierres tirées de ces carrières, que l'on exploite encore tous les jours.

La largeur des galeries est telle qu'il y peut toujours passer une voiture. Leur hauteur est ordinairement de trois à six mètres; dans quelques *endroits*<sup>c</sup> cependant les excavations sont si considérables, que les propriétaires voisins les transforment en granges et y déposent leurs moissons. La température des souterrains est, dans tous les temps, de 8 degrés au thermomètre de Réaumur; quoique les issues soient souvent à plus de cinq kilomètres les uns des autres, l'air y est toujours très saint.

71 Le dessus des montagnes, où sont creusées les carrières, est recouvert d'une couche végétale plus ou moins épaisse et mêlée de cailloux *roulés*<sup>d</sup> qui ne sont, à proprement parler, que du bousin. Ils sont moins friables et deviennent meilleurs à mesure qu'on descend. La pierre de la carrière de St. Pierre est d'un jaune sale; celles des carrières, qui *bordent*<sup>e</sup> la rive gauche de *Jaer*, sont plus blanches, parce que, sans doute, elles contiennent moins d'oxide de fer: elles sont aussi plus dures *et plus*<sup>f</sup> estimées dans la construction.

Les bancs sont horizontaux dans toutes les carrières. Ils sont séparés dans celles qui bordent le *Jaer* par des couches de silex de 20 centimètres d'épaisseur environ. Ces couches sont plus espacées les unes des autres dans les carrières de *Maestricht*.<sup>g</sup> Ces différences dans la qualité de la pierre et dans la disposition des bancs, viennent, sans doute, des différents degrés de hauteur auxquels l'exploitation a lieu; peut-être retrouverait-on partout les mêmes phénomènes, si elle se faisait sur le même ligne de niveau. La pierre de toutes ces carrières est d'une mauvaise qualité; elle s'épaufre

<sup>a</sup> C voegt toe: et de la Geule.

<sup>b</sup> C: distinguer.

<sup>c</sup> C: points.

<sup>d</sup> C voegt toe: viennent ensuite les premiers bancs de pierres.

<sup>e</sup> C voegt toe: la Geule.

<sup>f</sup> C: et beaucoup plus.

<sup>g</sup> C voegt toe: et de la Geule.

aisement, attire l'humidité et rend malsaines les maisons qui en sont construites; elle est rude au toucher et cette propriété lui a fait improprement donner le nom de Pierre de Sable. Elle est calcaire et ne contient que peu ou point de silice: on s'en sert quelquefois pour faire de la chaux; mais on en fait peu d'usage sous ce rapport, parce que la pierre de Namur en donne de meilleure.<sup>a</sup>

- 72 La quantité considérable des corps marins, que renferment les carrières dont nous parlons, présente surtout un grand intérêt. On y trouve des madrépores, des milepores, des coraux, des corallines, des coquilles, des dents de poissons et de lézards, des écailles de grandes tortues et des ossements de grands animaux aquatiques ou amphibies, dont on ne retrouve aujourd'hui les espèces que dans des climats beaucoup plus chauds. Ces débris de substances animales sont placés par couches à différentes hauteurs et espacés par des bancs de pierre calcaire beaucoup plus épais. C'est dans les carrières de Maestricht que l'on a trouvé les belles mâchoires, qui ornent aujourd'hui le Cabinet d'Histoire Naturelle de Paris que Camper le père regardait comme provenant d'un cétacée et que Camper le fils et Faujas de Saint-Trond croient avoir appartenu à un crocodile.<sup>b</sup>
- 73 Les carrières de Sichen, de long du Jaer, ont fourni plusieurs grandes tortues. On y a trouvé en 1800<sup>c</sup> une collection considérable d'ossements, qui fait aujourd'hui partie du Cabinet d'Histoire Naturelle de l'*école secondaire de Maestricht*.<sup>d</sup> Ils présentent une suite de 140 vertèbres, dont 82 s'emboîtent parfaitement les unes dans les autres et paraissent par leur disposition avoir formé une rame verticale. Parmi les vertèbres il en est qui ont des caractères qui appartiennent aux cétacées et d'autres aux
- 74 lézards, quoi quelles aient été trouvées ensemble et disposées horizontalement, comme aurait pu l'être le squelette d'un animal enseveli, il est d'autant plus difficile de croire qu'elles aient appartenu à un seul individu qu'au milieu d'elles étaient deux dents, l'une de crocodile et l'autre de requin.<sup>e</sup>

## EAUX MINÉRALES DE TONGRES

La fontaine, que l'on voit aujourd'hui à mille mètres au nord-ouest de cette ville, était déjà connue du temps de Plîne. 'Il existe à Tongres, Cité

<sup>a</sup> Cesium van 12 regels.

<sup>b</sup> Cesium van 18 regels.

<sup>c</sup> C: l'an 8.

<sup>d</sup> C: école centrale.

<sup>e</sup> Cesium van 13 regels.

des Gaules, rapporte ce naturaliste, une fontaine célèbre dont les eaux bouillonnent et ont une saveur ferrugineuse, qui ne se reconnaît qu'après  
75 qu'on les a bues; elles sont purgatives et guérissent la fièvre tierce et la gravelle: lorsqu'on les approche du feu, elles se troublent et finissent par rougir.'

Les signes caractéristiques, indiqués par Pline, se retrouvent encore aujourd'hui. Les eaux de la fontaine, lorsqu'elles tombent de la source dans le réservoir, sont agitées d'un bouillonnement continu, qui n'est dû qu'au dégagement de l'acide carbonique et de l'air qu'elles contiennent. Leur saveur ferrugineuse et aussi très sensible; on s'en aperçoit en les buvant et elle occasionne un précipité noir abondant lorsqu'on y verse une dissolution de noix de galle. D'après l'analyse faite récemment de ces eaux, elles contiennent du carbonate de fer et du carbonate de magnésie. Il paraît qu'il n'y avait autrefois qu'une seule source; on en a découvert dernièrement une seconde, située à peu de distance de la première: ses eaux sont à peu près les mêmes, excepté qu'elles contiennent un peu plus de carbonate de fer et un peu moins de carbonate de magnésie.

Les propriétés médicales, que Pline attribue aux eaux de Tongres, sont aujourd'hui très contestées. On a même prétendu que le passage de ce  
76 naturaliste s'appliquait aux eaux de Spa et que les mots latins *Tungricivitas Galliae* ne devaient pas s'entendre particulièrement de la ville, mais de la cité de Tongres, dans laquelle Spa était compris. L'on sent que cette distinction est entièrement futile et spécieuse.

On connaît peu aujourd'hui les vertus des eaux de Tongres; elles ne sont point fréquentées et dans la ville même on n'en fait presque point d'usage. Des expériences faites au commencement du 18<sup>e</sup> siècle par des médecins de Tongres, réunis à des physiciens de Louvain, leur attribuerent des propriétés beaucoup plus nombreuses que celles indiquées par Pline.

Elles sont, sans doute, exagérées, mais cependant, d'après leur analyse, elles doivent être résolventes, apéritives et toniques.

Il est probable qu'il ne manque à cette fontaine pour avoir autant de vogue que beaucoup d'autres, que d'être entourée de beaux paysages, d'établissements thermaux agréables et de tous les accessoires qui attirent les étrangers à Spa et à Aix-la-Chapelle. Les Magistrats de Tongres devraient prendre cet objet en considération; peut-être ne leur serait-il pas difficile de faire valoir les eaux de leur fontaine. Les grands souvenirs que rappelle leur ville, les tombes, dont elle est entourée, les médailles et les urnes que l'on retrouve dans les champs qui l'*environnent*,<sup>a</sup> où l'on

<sup>a</sup> C voegt toe: des debris épars de vieilles murailles.

reconnait encore la main des Romains, tout semble y attirer et y retenir le voyageur éclairé.

80

## TOURBIÈRES

On extrait de la tourbe dans *l'arrondissement de Hasselt et surtout dans l'arrondissement de Ruremonde*.<sup>a</sup> Les tourbières les plus abondantes sont situées dans les cantons d'Heithijzen et de Weert.

La tourbe se trouve ordinairement à trois, quatre et cinq mètres au dessous du sol. La hauteur de la couche, qui paraît formée toute entière de débris de substances végétales, est d'environ 50 à 80 centimètres. Les  
81 tourbières s'exploitent en été; on fait bien secher les tourbes que l'on en tire et on les débite ensuite dans toute la Campine et dans une grande partie de *l'arrondissement de Ruremonde*,<sup>b</sup> où elles servent au chauffage du peuple.

Cette exploitation n'a point été surveillée jusqu'ici par les administrations; ceux, qui s'y livrent, font trop peu d'attention à la conservation de ces mines et se renvoient les eaux les uns sur les autres sans chercher à se procurer des dégagements.

## PRISONS

Il n'y a que deux<sup>c</sup> prisons dans *la partie du Département, située sur la rive gauche de la Meuse: l'une est à Maestricht, l'autre à Hasselt*.<sup>d</sup>

### PRISON DE MAESTRICHT<sup>e</sup>

La prison de Maestricht est établie dans le ci-devant couvent des recolets. Les ouvrages considérables, qu'on y a exécuté en 1807 pour l'approprier à sa destination, ont eu pour but la surété, la salubrité et la commodité; en effet, il est peu de ces sortes de maisons, où ces trois qualités essentielles se trouvent réunies plus avantageusement. Le corps du bâtiment est de la plus grande solidité; il a été construit en 1701 et les ouvrages neufs sont dans le meilleur état.

Cette vaste maison sert de prison d'arrât, de correction et de justice; ce-

<sup>a</sup> C: 3e arrondissement.

<sup>b</sup> Niet bij C.

<sup>c</sup> C: cinq.

<sup>d</sup> Deze passage niet bij C, die de vijf gevangenen uit 1802 beschrijft.

<sup>e</sup> De rest van de paragraaf over het gevangeniswezen is nieuw.

pendant elles sont séparées les unes des autres et dans chacune d'elles il y a un quartier pour les hommes et un autre pour les femmes.

Ces prisons peuvent ensemble, et sans confusion, recevoir et loger plus de trois cent prisonniers.

Des grandes cours, un vaste jardin, où les détenus prénent l'air à certaines heures du jour, et une infirmerie aérée contribuent beaucoup à sa salubrité.

On ne s'est point servi de l'église pour l'établissement des prisons; elle était destinée pour l'emplacement du tribunal.

### PRISON DE HASSELT

La prison de Hasselt comprend les maisons d'arrêt et de correction; elle est établie dans le couvent des cidevant frères coelites, ainsi que le tribunal; les bâtiments de la prison ne sont pas très vastes, mais ils sont maintenant en bon état et distribués convenablement à leur usage; l'infirmerie est dans un pavillon isolé, situé à l'extrémité du jardin, qui est assez spacieux et qui sert de promenade aux détenus. D'après le dire du concierge, la prison de Hasselt peut loger cent prisonniers et davantage au besoin.

83

### HOSPICES

L'administration des secours publics se devise en deux parties: la première consiste dans la distribution à domicile, de secours et aumônes, la seconde comprend les maisons de bienfaisance et de charité, destinées aux vieillards infirmes, au traitement des malades et à l'entretien des enfants orphelins, indigents et abandonnés.

La plupart des communes ont des fondations affectées à la distribution des secours à domicile et il existe des établissements de l'une et l'autre espèce dans toutes les villes du Département.<sup>a</sup>

84

### SECOURS À DOMICILE

Autant on doit éviter de multiplier les secours dans les villes, où ils sont souvent une cause de fainéantise, autant on doit les administrer dans les communes rurales, où il est impossible d'avoir établissements permanents pour les nécessiteux; où le gabondage est moindre que dans les

<sup>a</sup> Cesaar van 22 regels.

grandes cités et où, d'ailleurs, les administrateurs peuvent toujours connoître le nécessité de donner et l'emploi du bienfait.<sup>a</sup>

## 85 MAISONS DE BIENFAISSANCE ET DE CHARITÉ

Il y a de ces établissements dans les villes de Maestricht, Tongres, St. Trond, Looz et *Hasselt*.<sup>b</sup> Nous ne parlerons ici que *de ceux de Maestricht qui comprennent*:<sup>c</sup>

- 86 1e. Un hospice pour les orphelins;  
2e. Un hospice pour les enfants indigents et abandonnés;  
3e. Une maison de retraite pour les vieillards infirmes;  
4e. Un hospital pour les malades de la ville.

### HOSPICE DES ORPHELINS

Cet établissement *est divisé en*<sup>d</sup> deux maisons, dont une, *fondée en 1641,*<sup>e</sup> comprend les orphelins protestants et l'autre, *fondée en 1649,*<sup>f</sup> les orphelins catholiques romains.<sup>g</sup> On y reçoit les enfants quelque soit leur nombre; la condition d'admission est d'être âgé de moins de douze ans et d'être orphelins de père et mère, habitants de la ville. Les enfants de cet hospice qui sont ordinairement au nombre de quatre vingt à quatre vingt dix, *dans les deux maisons,*<sup>h</sup> apprennent à lire et écrire et travaillent en commun à la filature jusqu'à l'âge de douze ans. On leur fait alors apprendre un métier; ils quittent l'hospice quand ils peuvent l'exercer et au plus tard à vingt-un ans: ils reçoivent en sortant une petite somme d'argent, destinée à leurs premiers besoins dans la société.

## 87 HOSPICE DES INDIGENTS ET DES ENFANTS ABANDONNÉS

*Ces hospice a été fondé en 1752.*<sup>k</sup> Le nombre des *individus recueillis dans*

<sup>a</sup> Cesuur van 33 regels.

<sup>b</sup> C voegt toe: Ruremonde et Venlo. Daarna cesuur van 6 regels.

<sup>c</sup> C: des établissements de Maestricht, parceque, par leur administration et leur tenue, ils ont acquis le droit de servir de modèle à tous les autres. Ils comprennent:

<sup>d</sup> C voegt toe: jusqu'ici.

<sup>e</sup> Niet bij C.

<sup>f</sup> Niet bij C.

<sup>g</sup> Cesuur van 1 regel.

<sup>h</sup> Niet bij C.

<sup>k</sup> Niet bij C.

*cette maison,*<sup>a</sup> est communément<sup>b</sup> de cent à cent et vingt; on les occupe au tricot, à la filature de la laine et à la tissure de serges et gros draps que l'on emploie à leur habillement. La sixième partie de ce qu'ils gagnent, est mise en réserve pour leur être donnée à leur sortie.

## MAISONS DE RETRAITE POUR LES VIELLARDS

On y reçoit vingt quatre individus, dont douze de chaque sexe; le sort heureux dont ils jouissent fait regretter qu'on ne puisse le faire partager à un plus grand nombre. *Cette maison fut fondée en 1493 par un bourgeois de Maestricht nommé Lambrecht van Middelhoven.*<sup>c</sup>

## HOPITAL

Les indigents ont été traités jusqu'à présent<sup>d</sup> dans leur domicile par des officiers de santé attachés à ce service.<sup>e</sup>

## SECOURS À DOMICILE

On distribue aussi des secours à domicile; les infirmes, les vieillards, les familles indigentes et nombreuses participent aux distributions, qui consistent ordinairement en chauffage, en pain et en argent.<sup>f</sup>

## DÉPÔT DE MENDICITÉ<sup>g</sup>

Ce dépôt est établie dans la petite ville de Reickhem. L'ancien château, qui est très vaste, a été approprié en 1809 à l'usage de cet établissement et en 1812 en 1813 on a construit, en face du dit chateau, un bâtiment neuf presque aussi spacieux que le chateau même.

Les anciens bâtiments sont distribués de manière que les deux sexes y ont chacun leur quartier séparé. Chaque quartier a ses ouvroir réfléchatoire, dortoir, cour et préaux. Ils sont disposés pour y recevoir quatre cent cinquante mendiants; cependant, depuis l'époque de l'établissement jusqu'à

<sup>a</sup> C: enfans de cet hospice.

<sup>b</sup> Niet bij C.

<sup>c</sup> Niet bij C.

<sup>d</sup> Niet bij C.

<sup>e</sup> Cesuur van 6 regels.

<sup>f</sup> Cesuur van 19 regels.

<sup>g</sup> De paragraaf over het depot de Mendicité komt niet voor bij C.

celle de la retraite des français, le nombre des détenus, qui a toujours passé deux cent, n'a jamais atteint celui de deux cent cinquante.

Le bâtiment neuf comprend le vestiaire, la lingerie, des infirmeries séparées pour tous les genres de maladies, une pharmacie, des salles de bain et un oratoire.

L'un et l'autre bâtiment étaient dans le meilleur état à la fin de 1813, mais la malveillance des habitants du voisinage profitant du désordre, que les événements de la guerre ont produit, s'est attachée à les détériorer. Cette établissement était dirigé par un directeur particulier qui avait son logement dans la maison.

Un officier de santé, un pharmacien, un prêtre aumônier, un économiste, une cuisinière, une lingère y étaient attachées, ainsi que des chefs d'atelier, des infirmiers et autres employés au service du dépôt. Ils étaient tous salariés par le gouvernement.

Des détenus, femmes et hommes, quelques uns étaient occupés à maintenir en propreté toutes les places de la maison, d'autres servaient d'aide de cuisine et de magasin. En général les femmes et les enfants étaient employés à la filature et au tricot; les hommes à la préparation de la laine et à la tissure de couverture de lit et des étoffes qui servaient à la confection de leur vêtements. Ils étaient bien couverts, couchés séparément, bien nourris, et entretenus proprement.

## DÉPARTEMENT DE LA MEUSE INFÉRIEURE

Renseignements demandés par la circulaire de Son Excellence le Commissaire Général de l'Intérieur, en date du 23e mai 1815, sur les chemins qui n'ont pas été classés par le Gouvernement français.

routes classées que les chemins traversent ou aux quelles ils aboutissent	indication des chemins de grande communication	longueur	largeur commune	nature du sol	villages qu'ils traversent	villes aux quelles ils aboutissent
chemin aboutissant aux routes de Bruxelles à Liège et de Liège à Bois-le-Duc	de St. Trond à Tongres par Looz	20014.m00c	6.m00c	argilleux, sablonneux et marécageux par parties	Bommershoven, Grand Looz, Looz, Houperlingen	Tongres et St. Trond
idem	d'Orey à Tongres	8894m	6m	terre franche	„	Tongres
chemin aboutissant aux routes de Bruxelles à Liège et de Liège à Bois-le-Duc	de St. Trond à Hasselt	16000m	6m	marécageux	Herk St. Lambert, Alken Zeperen Ordingen	Hasselt et St. Trond

---

observations générales

---

Le chemin de St. Trond à Tongres par Looz sert de communication entre les communes qu'il traverse et au transport des productions du sol dans l'une et l'autre de ces villes, il n'est pas fréquenté par le gros roulage.

Ce chemin est construit en terre; en quelques endroits il est presque impraticable en hyver. Le mode d'entretien est le même qui est suivi pour la réparation des chemins vicinaux par prestation ou corvée.

Il n'y a eu aucun projet conçu pour l'amélioration de ce chemin sous le dernier gouvernement; la construction de la chaussée en pavé de Heers à Tongres, s'embranchant sur celle de Bruxelles à Liège, arrêtée en 1811 et adjugée en 1813, rendait le chemin de St. Trond à Tongres par Looz inutile quant à la communication de l'une à l'autre de ces deux villes. Les communes que ce chemin dessert abondent en grains, fourrages et bestiaux.

---

Le chemin d'Orey à Tongres est parcouru par le gros roulage par les diligences et autres voitures qui se dirigent de St. Trond sur Maestricht par Tongres.

Comme ce chemin ne traverse aucun village, on ne s'est point occupé de son entretien depuis un temps immémorial, de sorte qu'il est enfoncé et diversé en plusieurs endroits; il a été construit en cailloutis sous le règne d'Auguste Empereur des Romains; on voit encore des vestiges de son encaissement. On n'a point jusqu'à présent conçu de projet pour son amélioration. Par la construction de la chaussée de Heers à Tongres ce chemin deviendrait inutile et sa réparation deviendrait dispendieuse attendu qu'il n'existe point de gravière dans les terrains environnants et que son tracé devrait être rectifié. Les terres, qui l'avoisinent, sont assez fertiles; elles produisent toute espèce de grains et de fourrages.

---

Le chemin de St. Trond à Hasselt est la seule grande communication entre ces deux villes.

Le mode de son entretien est le même que celui suivi pour la réparation des chemins vicinaux, mais comme le sol de ce chemin est généralement marécageux et qu'il n'y a ni pierres ni cailloutis dans les environs, il est presque impraticable en hiver.

Ce chemin dans sa direction actuelle n'est point susceptible d'amélioration à cause de ses bas fonds où les eaux pluviales demeurent en stagnation presque toute l'année faute d'écoulement.

Pour être praticable dans toutes les saisons par le gros roulage il devrait être reconstruit à neuf dans une nouvelle direction et pavé, ce qui occasionnerait une dépense considérable.

Le terroir des communes qu'il depart, produit toute espèce de grains et fourrages.

---

routes classées que les chemins traversent ou aux quelles ils aboutissent	indication des chemins de grande communication	longueur	largeur commune	nature du sol	villages qu'ils traversent	villes aux quelles ils aboutissent
chemin aboutissant à la chaussée de Diest à Louvain et à la Route de Maestricht à Venlo	de Diest à Maestricht par Hasselt & Bilsen	55000m	6m	argilleux, sablonneux et marécageux par parties	Halen, Herk, Hasselt et Bilsen villes Kermpt, Curange, Diepenbeck, Beverst, Waltwilder, Moperlingen et Veltweselt villages	Maestricht et Diest

---

observations générales

---

Le commerce de lin, chanvre, huile etc., qui se fait entre Louvain et les villes des bords de la Meuse par Hasselt, rend la partie de ce chemin, comprise entre cette ville et Diest, assez fréquenté par le gros roulage dans la bonne saison. De Hasselt à Maestricht il n'est propre qu'à la communication entre les communes qu'il dessert et au transport de denrées dans les villes auxquelles il aboutit.

Ce chemin étant considéré comme chemin vicinal est entretenu d'après le même mode des autres chemins vicinaux, mais faute de matériaux propres à lui donner de la consistance en hyver et dans les temps pluviaux, il est presque impraticable surtout entre Hasselt et Maestricht. On ne connaît aucun projet conçu par l'ancien gouvernement pour l'amélioration de ce chemin. Cependant la partie comprise entre Diest et Hasselt est de quelque intérêt sous les rapports commerciaux et militaires. Elle devrait être entièrement redressée, exhaussée et élargie dans plusieurs endroits, pavée ou garnie d'un bon encaissement en calloutis. Mais malheureusement ce travail deviendrait dispendieux à cause de l'éloignement des carrières et gravières. Les communes que ce chemin dessert ne présentent de ressources qu'en grains, fourrages et bestiaux.

Le présent tableau fait et dressé par le soussigné conducteur, chef des travaux et routes, pour être présenté à monsieur le commissaire du Gouvernement, délégué au Département de la Meuse Inférieure.

---

Hasselt, le 4 juin 1815  
(signé) Languesse Père